



KYANEOS

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2022

SCPI KYANEOS PIERRE

^ #363 - 13 et 15 rue de Thiard 71100 Chalon-sur-Saône

*Toutes les photos d'immeubles sur le rapport annuel sont des immeubles détenus par la SCPI Kyaneos Pierre.



SOMMAIRE



^ #450 - 13 - 15 rue Carnot
76190 Yvetot

4	Chiffres clés
5	Édito
11	Rapport de la société de gestion
29	Les comptes au 31 décembre 2022
40	Rapport du commissaire aux comptes
47	Projet de résolutions
51	Politique de rémunération et de contrôle interne

Avertissement

La SCPI détient directement et/ou indirectement des immeubles dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier.

En cas de demande de retrait (remboursement) de vos parts, vous n'avez ni garanti de délai ni garanti d'exécution. Le retrait de vos parts de SCPI pourrait prendre plusieurs mois (surtout en période de crise).

Par ailleurs, la somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie, en cas de baisse de la valeur des actifs de la SCPI, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. Le capital investi en SCPI n'est donc pas garanti et il est possible qu'au moment de la sortie du produit, le capital obtenu soit inférieur au capital investi.

La durée de placement recommandée est de dix (10) ans minimum.

Avant d'investir dans la SCPI Kyaneos Pierre gérée par Kyaneos Asset Management, vous devez lire attentivement le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), les statuts et la note d'information. Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur son site internet kyaneosam.com. Préalablement à tout placement, assurez-vous qu'il corresponde à votre situation patrimoniale, votre profil de risque et vos objectifs de placement.

Il y a un risque de conflit d'intérêt : La gestion locative de certains immeubles de la SCPI Kyaneos Pierre est confiée à une société liée au groupe Kyaneos AM. Ce conflit d'intérêt est encadré en s'assurant que les honoraires facturés par Kyaneos Gestion sont équivalents à ceux facturés par nos autres prestataires.

La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.

Enfin, les revenus (dividendes) ne sont pas garantis. Les dividendes versés par la SCPI peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Les distributions passées ne préjugent pas des distributions futures

#292 - 29 rue du Bourgneuf 71370
Ouroux-sur-Saône



^ #263 - 72 rue des Flamants Roses 76690 Clères

	31.12.2022	31.12.2021
Capitalisation (en prix de souscription)	237 591 360 €	150 159 960 €
Valeur vénale	284 528 762 €	159 698 620 €
Résultat par part en pleine jouissance	58,14 €	63,65 €
Dividende par part en pleine jouissance	58,00 €	63,00 €
Nombre d'immeubles	430	260
Nombre de lots	3 290	2 011
Surface en m²	194 678 m²	120 118 m²
Nombre d'associés	5 218	3 253
Nombre de parts créées sur l'exercice	81 392	83 861
Nombre de parts remboursées sur l'exercice	437	60

00 Chiffres clés





^ #369 - 14 rue du Docteur Duvrac
27310 Bourg-Archard

01 Edito





Chers associés,

Votre SCPI Kyaneos Pierre a clôturé son 5^{ème} exercice le 31/12/2022 : le moment est idéal pour faire un premier bilan de notre stratégie d'investissement.

Pour rappel, cette stratégie est très simple puisqu'elle consiste à acheter des immeubles à usage d'habitation dans des villes de petite et moyenne taille et d'effectuer des travaux de rénovation afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le confort des locataires.

Conséquence de cette stratégie atypique, la SCPI Kyaneos Pierre n'a pas uniquement un objectif de rendement financier mais un triple objectif :

- ▲ Offrir un couple risque/rendement attractif à ses investisseurs
- ▲ Participer à la transition énergétique en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments
- ▲ Lutter contre le mal logement en réalisant des travaux d'aménagement intérieur

Débutons donc le bilan par le premier objectif en analysant le couple risque/rendement :

Depuis sa création en 2018, la SCPI Kyaneos Pierre a affiché un taux de distribution supérieur à la moyenne du marché. En 2018 et 2019, le parc immobilier n'était constitué que de quelques immeubles avec les avantages et inconvénients que cela comporte : Les immeubles étaient des pépites, le volume d'acquisition était très faible mais les risques locatifs – impayés et vacance locative – étaient très importants puisqu'il y avait moins de 100 locataires au cours de la première année. A l'inverse, au 31/12/2022, avec 3 290 lots répartis sur 37 départements, votre SCPI fait probablement partie des SCPI avec le plus grand nombre de locataires ! Preuve que le risque locatif est fortement dilué, le cumul des 5 loyers les plus élevés représente moins de 1% des revenus de la SCPI et cet indicateur est très important puisqu'il prouve qu'aucun locataire n'a d'impact significatif sur les revenus distribués.

Concernant le prix de part, avec une hausse de 8% depuis 2018, nous avons prouvé la capacité de la SCPI

Kyaneos Pierre à acquérir des immeubles à des prix décotés et à valoriser les travaux réalisés. Depuis 2018, le prix de part a augmenté chaque année à l'exception de l'année 2022 où la forte hausse des taux d'intérêts nous a incité à rester conservateur. L'avenir nous a donné tort – et nous sommes ravis de nous être trompés – puisque la valeur de reconstitution a une nouvelle fois augmenté en 2022 pour s'établir à 1 157,60€/part.

Nous ne pouvons clôturer le sujet du couple « risque/rendement » sans parler du Covid qui a été un événement majeur de ces 5 dernières années. L'impact de cette pandémie a été minime sur votre SCPI Kyaneos Pierre puisqu'avec près de 90% d'immobilier résidentiel, les seuls locataires en difficulté étaient les 10% de baux tertiaires (commerces, bureaux, professions libérales). Dans notre logique de soutien de l'économie locale, nous avons pu tous les contacter afin de répondre à leur besoin d'annulation ou d'aménagement de leurs loyers. Cette période a permis de mettre en avant l'aspect défensif de l'immobilier résidentiel.

En conclusion, l'immobilier résidentiel présente son propre ratio risque/rendement, différent de celui des bureaux, commerces ou autres activités tertiaires, et, dans un contexte d'incertitude lié à la hausse des taux et au retour de l'inflation, nous sommes convaincus de la pertinence de la SCPI Kyaneos Pierre dans une logique de diversification du risque.

Le second objectif est l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. La plupart d'entre vous ne le savent peut-être pas, mais cette volonté de participer à la transition énergétique est la raison principale qui a poussé les associés fondateurs de Kyaneos AM à créer cette Société de Gestion atypique !

Entre 2018 et 2020, nous avons pour objectif d'utiliser le Diagnostic de Performance Énergétique pour communiquer sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. Cet outil, certes imparfait et remis en cause par de nombreux bureaux d'études spécialisés dans la thermique des bâtiments, donne néanmoins un ordre de grandeur intéressant et facilement compréhensible par le grand public. Ainsi, lorsqu'on lit qu'un logement consomme 140kWh/m²/an, il ne faut pas prendre ce chiffre comme une valeur fiable au kWh près, mais plutôt prévoir que sa

consommation réelle sera à peu près (à surface et utilisation égales) deux fois inférieure à celle d'un logement qui affiche 280kWh/m²/an.

En 2021 un nouveau DPE est mis en place. Nous avons été ravis d'apprendre qu'il supprimait la possibilité de réaliser des DPE « sur facture » ce qui présente l'avantage de faire porter la responsabilité de l'efficacité énergétique du logement au propriétaire plutôt qu'au locataire. En effet, avec l'ancien DPE, si un locataire n'allumait jamais le chauffage ou ne vivait que la moitié de l'année dans son logement, une passoire énergétique pouvait avoir une bonne note. Nous avons donc débuté la revue totale du parc immobilier, ce qui nécessitait de recalculer un DPE avant travaux et après travaux pour l'ensemble du parc. Première constatation, le nouveau DPE donnait des résultats bien plus médiocres que l'ancien. Après de nombreuses alertes de la part des diagnostiqueurs et le mécontentement de certains propriétaires – dont nous ne faisons pas partie –, un « nouveau, nouveau » DPE a vu le jour au mois de novembre 2021 ! Et un deuxième problème est apparu, le « nouveau, nouveau » DPE était cette fois-ci trop optimiste : plus de passoires énergétiques ou presque ! Nouvelle modification et le « nouveau, nouveau, nouveau » DPE a vu le jour en janvier 2022 où nous avons constaté que les résultats étaient proches de celui de l'ancien DPE. À ce stade, nous nous sommes demandé si le DPE était un outil fiable ou un modèle calibré pour obtenir un nombre précis de passoires énergétiques. D'autre part, nous ne pouvions pas dépenser l'argent de nos épargnants à recalculer des DPE tous les 3 mois donc nous avons décidé de changer d'outil pour communiquer notre objectif d'efficacité énergétique. À noter cependant que nous n'avons pas changé d'avis sur l'utilité du DPE : il n'est pas parfaitement fiable mais demeure un très bon outil pour donner un ordre de grandeur sur l'impact des travaux réalisés.

Depuis 2022, nous avons donc choisi d'identifier 5 critères prépondérants pour améliorer l'efficacité énergétique d'un logement :

▴ L'isolation des combles ou en sous-face : e.g. plafond des caves ou des garages situés au RDC d'un immeuble.

▴ L'isolation des murs périphériques : i.e. des murs donnant sur l'extérieur

▴ Le double vitrage

▴ L'installation d'un chauffage de type « Pompe à Chaleur » ou « Renouvelable » : e.g. chaudière biomasse.



▴ Système de ventilation de type ventilation mécanique : standard ou contrôlée ou hygroB qui se déclenche en fonction du taux d'hygrométrie dans l'air

Plusieurs remarques sur ces critères :

▴ Vous constaterez que nous ne communiquons pas sur l'eau chaude sanitaire et ce pour deux raisons : d'une part, il s'agit d'un système très souvent lié au chauffage et d'autre part nous n'installons quasiment pas de chauffe-eau thermodynamiques sur la SCPI Kyaneos Pierre afin de préserver l'objectif de rendement financier. Ainsi, l'indicateur serait resté stable avec une très forte majorité de chauffe-eau électriques.

▴ Concernant le mode de chauffage, notre indicateur mentionne « Pompe à Chaleur ou Renouvelable ». De façon concrète nous n'avons installé qu'une seule chaudière biomasse sur la SCPI Kyaneos Pierre et n'en installerons probablement pas d'autre. En effet, les dernières études montrent que ce type de chaudière présente le risque de participer à la déforestation et son bilan carbone serait ainsi pire que celui d'une chaudière gaz. Cet indicateur concerne donc uniquement l'installation de pompes à chaleur et nous considérons ce critère rempli dès lors que la pièce principale est équipée d'une pompe à chaleur. Notre avis étant que pour un logement bien isolé – axe principal de notre stratégie –, un simple chauffage d'appoint dans les chambres est suffisant. De plus, multiplier le nombre de pompes à chaleur ou augmenter inutilement leur puissance peut créer des nuisances dans le voisinage.

Sur la base de ces cinq critères, nous avons élaboré un nouvel objectif : 80% des logements détenus par la SCPI Kyaneos Pierre doivent remplir à minima 3 des 5 critères identifiés dans les 12 mois suivant l'acquisition. Sur cet indicateur, des investisseurs nous posent régulièrement 3 questions :

▴ Pourquoi l'objectif consiste à remplir seulement 3 critères et non pas 5 ? Car nous avons beaucoup d'immeubles situés dans des zones où les Architectes des Bâtiments de France peuvent refuser l'installation de pompes à chaleur : nous avons préféré garder une marge de sécurité même si, comme vous pourrez le constater sur les résultats ci-dessous, notre objectif est d'atteindre la note de 5 pour un maximum de logements.

▴ Pourquoi l'objectif porte sur 80% et non pas 100% des logements ? Car la SCPI achète parfois des immeubles occupés où les locataires refusent les travaux.

▴ Pourquoi 12 mois ? Car lorsque nous restaurons un immeuble partiellement occupé, nous rénovons dans un premier temps les logements vides puis proposons aux locataires de déménager le temps de rénover

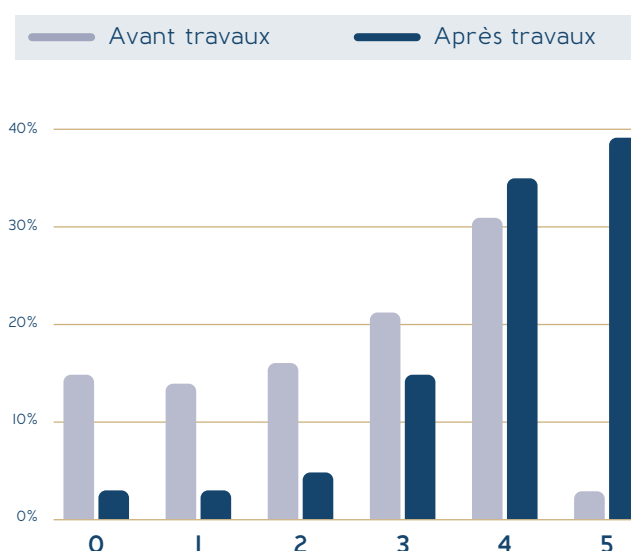
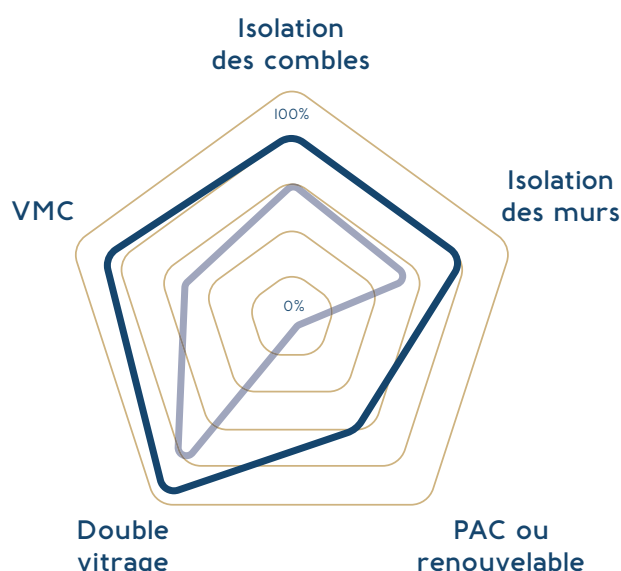
leurs logements. Ainsi, la durée de rénovation peut être étalée sur une année.

À titre d'information, les DPE réalisés sur nos logements permettent de constater que l'objectif actuel correspond à peu de chose près à une note minimale de « D » en termes de DPE. Même si nous pensons que le DPE avait l'avantage d'être clair pour le grand public, ce nouvel indicateur d'efficacité énergétique

nous permet de communiquer précisément sur la typologie de travaux réalisés sur le parc immobilier.

Nous arrivons donc aux résultats, et si on nous avait dit en 2018 que, 5 ans plus tard, Kyaneos exercerait une telle influence sur le parc immobilier, nous ne l'aurions pas cru. Nous espérons donc que vous serez aussi fier que nous de l'impact de la SCPI Kyaneos Pierre sur l'efficacité énergétique des logements acquis !

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



CRITÈRES	AVANT TRAVAUX	APRÈS TRAVAUX
Isolation des combles	57%	78%
Isolation des murs	55%	79%
PAC ou renouvelable	5%	56%
Double vitrage	82%	95%
VMC	47%	84%

NOTE	AVANT TRAVAUX	APRÈS TRAVAUX
0	15%	3%
1	14%	3%
2	17%	5%
3	21%	15%
4	20%	35%
5	3%	39%
Total	100%	100%

La note sur 5 est calculée pour chaque logement en comptant le nombre de critères remplis. Ces pourcentages indiquent donc le pourcentage de logements répartis par note avant et après travaux.

▾ CHIFFRES DE 2022

Le dernier objectif est l'amélioration de la qualité du logement ou « confort du locataire ».

Avant toute chose, même si ce paragraphe sera plus court que le précédent car moins technique, il n'en demeure pas moins important. Lors de la création de Kyaneos, et comme évoqué plus haut, notre motivation principale était de participer à la transition énergétique. 5 ans plus tard, et après la visite de plusieurs milliers d'immeubles, plusieurs d'entre nous ont réalisé à quel point la lutte contre le mal logement est un combat primordial en France. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre d'immeubles insalubres que nous visitons chaque semaine partout en France. Vous ne pouvez pas non plus imaginer les risques que certains propriétaires bailleurs font subir à leurs locataires, avec des immeubles présentant des risques sanitaires – aération, qualité de l'air – ou de sécurité – absence de garde corp, problème de structure. Bien sûr, certains locataires manquent aussi de respect vis-à-vis de leurs propriétaires – impayés, dégradations des logements etc... – mais nous constatons au quotidien que le manque de respect se retrouve majoritairement du côté des propriétaires bailleurs.

À ce titre, nous ne sommes pas parfaits et, parmi nos 3 000 locataires, certains peuvent probablement se plaindre de notre manque de réactivité pour résoudre les problématiques de leurs logements. Sur ce point également nous avons décidé d'agir et avons créé la société de gestion locative Kyaneos Gestion qui sera responsable de la gestion locative de la quasi-totalité du parc immobilier de la SCPI Kyaneos Pierre d'ici fin 2023. Cette société nous permet d'avoir une meilleure connaissance de nos locataires et de leurs attentes, donc d'assurer un meilleur suivi de l'ensemble des problématiques liées à la gestion locative. De plus, nous pouvons désormais implémenter un process uniquement pour le suivi des impayés et l'intégration des flux comptables.

Certains d'entre vous penseront qu'il y a un conflit d'intérêt puisque les actionnaires de Kyaneos AM sont les mêmes que Kyaneos Gestion et vous aurez raison : ce conflit d'intérêt est d'ailleurs clairement noté en première page de tous les bulletins trimestriels. Afin d'y pallier, nous surveillons annuellement que les honoraires de gestion de Kyaneos Gestion sont inférieurs ou identiques à ceux pratiqués par les autres professionnels de la gestion locative.

En 2022, nous avons adapté la méthode de communication de l'objectif d'amélioration de la qualité des

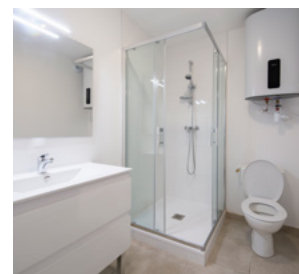
logements / confort du locataire pour la rendre plus homogène avec l'objectif d'amélioration de la performance énergétique. Nous avons donc identifié 5 critères représentatifs de la qualité du logement qui nous permettent de communiquer de façon précise sur la typologie de travaux réalisés :

▴ Basse Tension : il s'agit de l'interphonie et de téléphonie ou fibre optique. Ce critère peut vous sembler anecdotique mais vous seriez surpris de connaître le nombre d'immeubles acquis qui n'ont pas d'interphones. De plus, à l'heure de la normalisation du télétravail, la présence de la fibre dans un immeuble nous semble désormais indispensable.

▴ Cuisine : Installation d'une cuisine avec meubles haut et bas, évier, plaque de cuisson – majoritairement à induction mais parfois vitro-céramique – et hotte. À noter que nous ne fournissons pas le four.



▴ Salle de Bain : Réfection de la salle de bain avec parfois une baignoire, mais dans la majorité des cas une douche faïencée avec un receveur et une paroi vitrée, un sèche serviette et un meuble vasque équipé de rangements, luminaire et miroir.



▴ Électricité : Travaux portant sur la mise en sécurité de l'installation électrique, i.e. le tableau électrique et/ou l'appareillage.

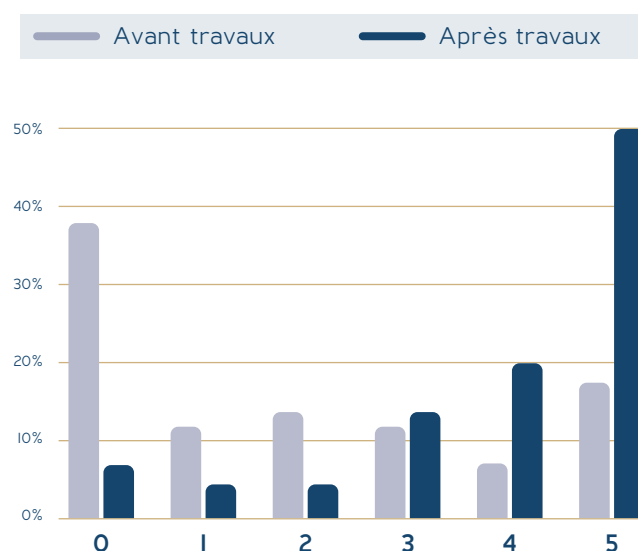
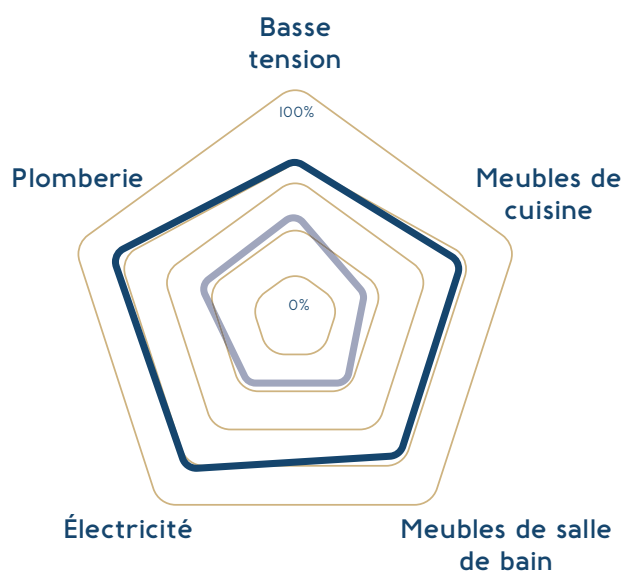


▴ Plomberie : Travaux portant sur la robinetterie, le système d'approvisionnement en eau et/ou d'évacuation des eaux usées.



À nouveau, nous vous présentons les résultats où nous soulignons que lors de l'acquisition, près de 40% des logements présentent la note de 0/5, ce qui signifie qu'ils nécessitent des travaux sur les 5 critères listés ci-dessus. La lutte contre le mal logement est donc bien indispensable en France...

QUALITÉ DU LOGEMENT



CRITÈRES	AVANT TRAVAUX	APRÈS TRAVAUX
Basse tension	46%	68%
Meubles de cuisine	30%	76%
Meuble de salles de bain	35%	76%
Électricité	36%	82%
Plomberie	44%	84%

NOTE	AVANT TRAVAUX	APRÈS TRAVAUX
0	38%	7%
1	12%	5%
2	13%	5%
3	12%	13%
4	7%	20%
5	18%	50%
Total	100%	100%

La note sur 5 est calculée pour chaque logement en comptant le nombre de critères remplis. Ces pourcentages indiquent donc le pourcentage de logements répartis par note avant et après travaux.

Pour ceux d'entre vous qui auront pris le temps de lire ce long bilan – et pour les autres – nous souhaitons bien évidemment vous remercier car tous ces résultats ont été atteints grâce à vous, grâce à l'épargne que vous nous avez confiée, grâce à la confiance que vous avez placée dans notre stratégie d'investissement. Nous avons bien conscience qu'il n'est pas évident de confier son épargne à une jeune société de gestion, surtout avec une stratégie d'investissement atypique comme celle de Kyaneos AM. Nous espérons donc avoir su vous satisfaire et nous ferons au mieux pour continuer à vous satisfaire dans les années à venir. **Merci pour votre confiance !**



^ #444 - 56 rue Léon Pernot
71380 Saint-Marcel

02

Rapport de gestion



Chers Associés,

La SCPI Kyaneos Pierre investit essentiellement en immobilier résidentiel dans les petites et moyennes villes de province. Cette SCPI a un triple objectif :

- △ Offrir un couple risque/rendement attractif à ses investisseurs
- △ Participer à la transition énergétique en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments
- △ Lutter contre le mal-logement en réalisant des travaux d'aménagement intérieur

La SCPI Kyaneos Pierre peut recourir à l'emprunt dans la limite de 40% de la valeur des actifs immobiliers. Un cap de la collecte a été instauré depuis 2 ans afin de s'assurer que les investissements restent sélectifs : le cap était fixé à 5 millions d'euros de capital nominal par mois pour l'année 2022, soit 6,75 millions d'euros par mois prime d'émission incluse.

Sur l'ensemble de l'année 2022, 170 immeubles ont été acquis, soit environ 1 285 lots.

La SCPI Kyaneos Pierre termine l'année avec un résultat distribuable de 58,14 euros par part en pleine jouissance et la distribution s'est élevée à 58€ pour l'année 2022.

Enfin, la capitalisation de la SCPI Kyaneos Pierre a continué d'augmenter fortement, passant de 150 millions d'euros à 237,5 millions d'euros.



^ #392 - 12 rue Charles Rolland
71000 Mâcon

▽ LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA SCPI

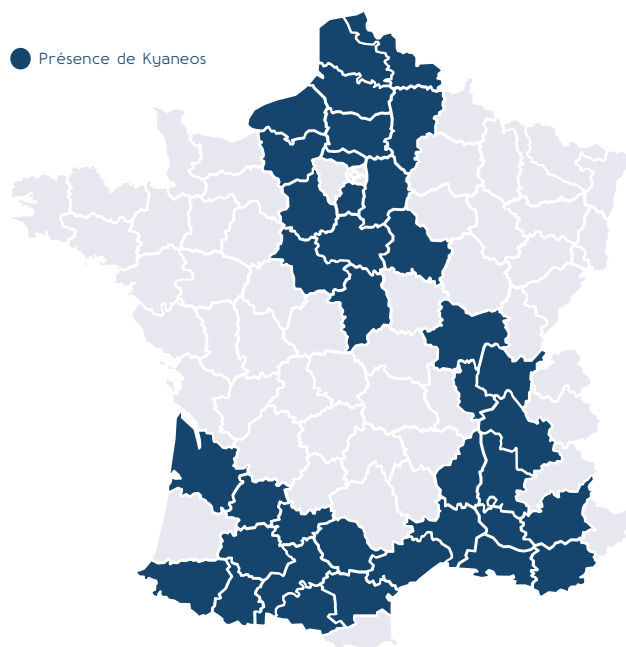
La SCPI Kyaneos Pierre détient au 31/12/2022 un patrimoine constitué de **430 immeubles**, soit **3 291 lots** (3 038 logements et 253 locaux « tertiaires »). L'ensemble des actifs de la SCPI Kyaneos Pierre représente une **surface locative de 194 698 m²**.

Le parc immobilier se concentre dans les villes de petite et moyenne taille de province.

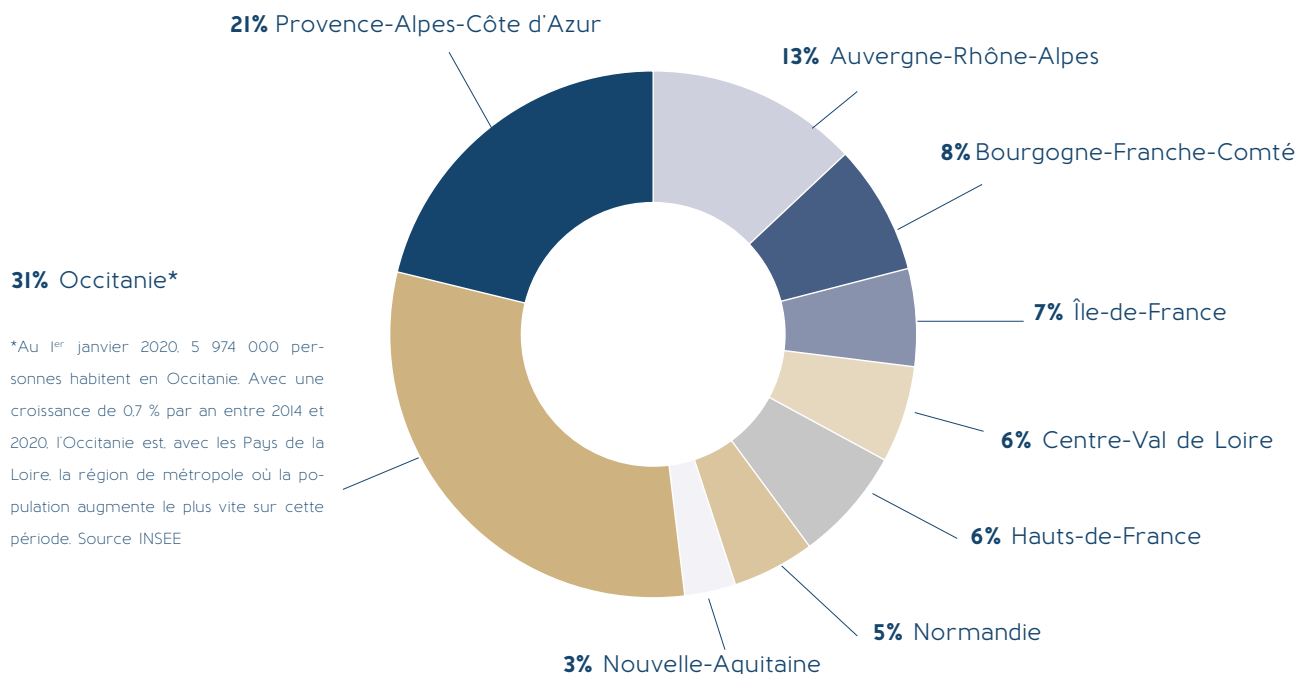
La SCPI Kyaneos Pierre s'étend sur 37 départements au total, sur les 96 départements de France Métropolitaine.

Pour rappel, la SCPI vise tout type d'immeubles, loués ou vacants, avec ou sans locaux commerciaux, en favorisant les immeubles en pleine propriété, dans des zones géographiques où la démographie est positive.

Kyaneos Pierre étend peu à peu sa zone d'investissement au nord et au sud du bassin Île-de-France.



▷ RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2022



▷ ACQUISITIONS DE L'ANNÉE

En 2022, la SCPI Kyaneos Pierre a acquis 170 immeubles, soit 1 285 lots pour une superficie totale de 74 186 m². Vous trouverez ci-dessous la liste du patrimoine de la SCPI au 31/12/2022.

▷ PATRIMOINE DE LA SCPI

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
1	ROQUEMAURE	3-5 rue du Portalet	09/07/2018	185 288 €	26 181 €	3	2	5	0	240	240
2	BEAUCAIRE	76/78 rue Nationale	09/07/2018	397 320 €	42 968 €	4	2	6	1	260	310
3	NÎMES	171 route de Beaucaire	20/07/2018	782 600 €	66 753 €	8	3	11	0	466	466
4	BEAUCAIRE	40 rue Ledru Rollin	28/08/2018	299 500 €	31 622 €	3	3	6	0	300	300
5	NIMES	2 BIS BOULEVARD TALABOT	04/01/2019	429 900 €	40 468 €	0	6	6	0	343	343
6	CAVAILLON	17 place du commerce	06/03/2019	615 300 €	70 793 €	5	5	10	2	512	619
7	BAGNOLS-SUR-CEZE	7 place Bertin Boissin	30/04/2019	441 000 €	37 003 €	4	1	5	1	269	367
8	CAVAILLON	10 rue du docteur Montagnier	17/05/2019	280 400 €	23 387 €	3	1	4	0	174	174
9	JONQUIÈRE SAINT VINCENT	1 rue de l'église	13/06/2019	916 291 €	77 085 €	8	2	10	3	448	690
10	CAVAILLON	78 Avenue Véran Dublé	26/06/2019	1 050 800 €	108 356 €	3	10	13	1	998	1 103
11	LORGUES	10 place de l'église	27/06/2019	269 100 €	27 156 €	5	0	5	1	186	211
12	LORGUES	16 place de l'église	27/06/2019	408 100 €	29 620 €	0	5	5	0	268	268
13	BRUE AURIAC	Domaine de la Bourguignonne	30/07/2019	1 234 189 €	106 416 €	23	0	23	0	598	598
14	MAZAN	22 rue de l'ancien Hôpital	30/08/2019	501 450 €	42 427 €	2	5	7	0	367	367
15	BOLLENE	LE CEPAGE 3 / 5 Espace de la Paix	03/09/2019	515 100 €	46 287 €	5	1	6	2	313	415
16	APT	20 rue de l'amphithéâtre	12/09/2019	654 500 €	58 084 €	6	3	9	1	614	653
17	SORGUES	MAGDALENA 55 Impasse du Rigaudon	17/09/2019	2 906 300 €	197 265 €	2	24	26	0	1 672	1 672

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
18	LUNEL	94 rue Frédéric Mistral	18/09/2019	493 840 €	43 780 €	4	3	7	0	345	345
19	LUNEL	31 Rue Lakanal	25/09/2019	344 500 €	26 127 €	1	3	4	0	184	184
20	ORANGE	23 rue du Noble	26/09/2019	612 100 €	54 356 €	7	0	7	1	289	423
21	BAGNOLS-SUR-CEZE	1 rue Antoine Rivarol	23/10/2019	556 500 €	54 486 €	3	4	7	2	415	590
22	LORGUES	14 avenue Allongue	05/11/2019	429 500 €	28 739 €	5	0	5	0	209	249
23	MONTÉLIMAR	27 Boulevard Aristide Briand	22/11/2019	580 000 €	44 592 €	1	3	4	1	259	398
24	TOULON	222 avenue du 1er Bataillon de choc	11/12/2019	472 500 €	45 613 €	0	6	6	0	318	318
25	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	37 rue de la Ferté-Alais	01/01/2020	736 846 €	50 766 €	2	1	3	2	192	393
26	CARPENTRAS	23 rue du Mont de Piété	14/01/2020	178 000 €	27 552 €	6	0	6	0	249	249
27	TOULON	4 rue Jeanne d'Arc	16/01/2020	805 000 €	70 724 €	13	0	13	0	434	434
28	CAMPS-LA-SOURCE	50 Grand Rue	31/01/2020	410 400 €	32 338 €	3	2	5	0	274	274
29	MALLEMORT	45 Impasse des Bouvreuils	13/02/2020	1 126 597 €	79 630 €	0	9	9	0	594	594
30	SÉNAS	Résidence Lou Mistaou	13/02/2020	1 018 300 €	89 293 €	0	10	10	0	620	620
31	VIDAUBAN	Les Rives d'Argent rue des jardiniers	21/02/2020	1 231 500 €	98 225 €	6	10	16	0	924	924
32	LUNEL	274 Boulevard Lafayette	04/03/2020	569 500 €	53 919 €	3	5	8	0	485	485
33	ARCS	101 Avenue des Laurons	04/03/2020	858 000 €	69 876 €	0	8	8	0	586	596
34	PITHIVIERS	35 Place du Martroi	06/03/2020	267 100 €	26 878 €	6	0	6	0	219	219
35	PITHIVIERS	2 mail Ouest	11/03/2020	317 775 €	28 598 €	2	3	5	0	247	247
36	LORIOLE-SUR-DRÔME	9 rue des Moulins	17/03/2020	761 500 €	59 544 €	2	7	9	0	492	492
37	MONTÉLIMAR	15 rue Pierre Julien	24/03/2020	724 500 €	48 230 €	6	1	7	1	280	420
38	LA VOULTE-SUR-RHÔNE	48 rue Bertraud	31/03/2020	456 500 €	33 167 €	6	0	6	0	317	317
39	MONTEUX	10 rue Saint Jean	31/03/2020	440 500 €	47 868 €	6	2	8	0	390	390
40	SAINT-GAUDENS	57 Avenue François Mitterrand	20/04/2020	408 200 €	31 294 €	5	2	7	0	290	290
41	CABANNES	MURATORI 5628 route de Verquieres	28/04/2020	1 285 000 €	109 454 €	0	9	9	1	789	1 589
42	MAZAUGUES	14 grande rue	07/05/2020	494 825 €	48 355 €	9	1	10	0	312	312
43	CAZÈRES	4 place de l'hotel de ville	18/05/2020	589 900 €	59 800 €	5	4	9	2	437	545
44	MÉOUNES-LÈS-MONTRIEUX	2 grande rue	02/06/2020	311 720 €	25 401 €	3	1	4	0	185	185
45	MONTÉLIMAR	32 rue des quatres Alliances	04/06/2020	455 500 €	43 244 €	1	4	5	2	426	567
46	MALESHERBES	18 rue de l'Eglise St Martin	19/06/2020	226 625 €	22 861 €	2	2	4	0	191	191
47	SAINT-GAUDENS	33 Rue Victor Hugo	30/06/2020	492 200 €	43 611 €	6	0	6	2	288	393
48	TAIN-L'HERMITAGE	19 rue Louis Pinard	17/07/2020	857 700 €	81 475 €	2	14	16	0	807	807
49	LUNEL	186 rue sadi carnot	17/07/2020	323 500 €	33 039 €	1	3	4	2	224	284
50	MANCIOUX	1 rue des potiers	29/07/2020	375 900 €	30 675 €	0	5	5	0	363	363
51	LE POUZIN	10 rue vincent d'Indy 10 rue vincent d'Indy	31/07/2020	268 500 €	23 395 €	2	2	4	0	248	248
52	PRADES-LE-LEZ	13 rue de la Ducque - 26 route de Mende	20/08/2020	836 500 €	59 672 €	6	1	7	2	274	357
53	GOURDAN-POLIGNAN	3 Avenue de Polignan	01/09/2020	333 200 €	27 041 €	5	1	6	0	309	309
54	MONTARGIS	12 Bd du Rempart	01/09/2020	527 000 €	43 361 €	6	0	6	0	226	226
55	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	32 rue de la République	01/09/2020	637 950 €	51 139 €	5	2	7	1	416	596

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
56	SAINT-GIRONS	25 avenue Henri Bernere	07/09/2020	413 662 €	39 274 €	2	5	7	0	434	434
57	COLLOBRIÈRES	7 place de la libération	10/09/2020	798 200 €	57 614 €	2	5	7	1	429	549
58	CAZÈRES	23 Avenue de Toulouse	29/09/2020	1 201 000 €	77 565 €	3	8	11	0	897	1 020
59	MÉRÉVILLE	14 rue Voltaire	29/09/2020	403 500 €	46 374 €	0	6	6	0	365	365
60	PAMIER	13 rue Camarade	30/09/2020	226 149 €	21 669 €	1	3	4	0	276	276
61	REYS DE SAULCE	60 avenue de Provence	06/10/2020	419 200 €	37 903 €	7	2	9	0	403	403
62	CAZÈRES	9 Avenue Pasteur	14/10/2020	291 000 €	25 970 €	1	4	5	0	313	313
63	VIDAUBAN	8 rue Célestin Gayol	15/10/2020	493 850 €	33 893 €	4	0	4	2	170	239
64	SAINT-GAUDENS	11 avenue Foch	16/10/2020	178 982 €	42 898 €	0	6	6	1	393	525
65	PAMIER	6 boulevard Alsace-Lorraine	19/10/2020	217 600 €	25 049 €	6	0	6	0	203	203
66	POUSSAN	51 avenue des Lauriers	30/10/2020	3 531 000 €	285 186 €	0	26	26	0	2 325	2 325
67	MONTÉLIMAR	16 rue Raymond Daujat	04/11/2020	429 765 €	29 710 €	0	3	3	1	240	320
68	CODOGNAN	146 rue Droite	18/11/2020	376 000 €	30 119 €	5	0	5	0	210	210
69	SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS	75 chemin des Seyvons	19/11/2020	366 000 €	31 764 €	0	5	5	0	326	326
70	MARGUERITTES	8 avenue du Plaisir	26/11/2020	579 500 €	44 615 €	1	2	3	1	215	375
71	RIANS	6 place du portail	27/11/2020	557 800 €	48 647 €	5	2	7	0	380	380
72	LUNEL	41 36 rue Benoit Malon	30/11/2020	1 253 000 €	117 108 €	11	4	15	2	860	955
73	PAMIER	1/1B rue du Capitaine Pierre Flottes	01/12/2020	508 800 €	44 190 €	6	3	9	0	444	444
74	BÉZIERS	1 rue Pasteur	01/12/2020	590 240 €	45 549 €	0	7	7	0	528	528
75	ROUSSILLON	31 avenue Jean Jaures	01/12/2020	643 800 €	61 425 €	3	4	7	1	397	674
76	ÉTAMPES	11 rue d'Enfer - 14 rue Neuve St Gilles	01/12/2020	392 000 €	29 537 €	3	0	3	1	106	158
77	MONTARGIS	4 rue Triqueti - 1 rue du Patis	02/12/2020	205 500 €	17 518 €	2	0	2	1	86	136
78	SAINT-GAUDENS	25-27 Avenue Francois Mitterand	08/12/2020	520 300 €	39 687 €	4	4	8	0	468	481
79	BÉZIERS	5 rue Alexandre Cabanel	11/12/2020	456 860 €	44 313 €	6	3	9	0	378	378
80	VERNON	1, 3 et 5 rue du Docteur Chanoine	14/12/2020	2 088 144 €	166 690 €	0	24	24	0	1 729	1 729
81	SAINT-GAUDENS	28 rue Victor Hugo	15/12/2020	98 200 €	28 620 €	3	2	5	1	268	289
82	BÉZIERS	29 boulevard Jean Jaures	15/12/2020	883 400 €	68 042 €	1	6	7	2	801	991
83	FOIX	65 -67 avenue du Général Leclerc	18/12/2020	670 100 €	65 528 €	0	12	12	0	714	714
84	SOLLIÈS-PONT	41 rue de la république	23/12/2020	691 628 €	61 700 €	2	3	5	1	290	323
85	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	30 rue Garibaldi	07/01/2021	201 000 €	6 960 €	2	0	2	0	56	56
86	AILLANT-SUR-THOLON	5 rue des ponts	13/01/2021	263 755 €	24 429 €	0	4	4	0	229	291
87	ENCAUSSE-LES-THERMES	1A rue de la Fontaine	19/01/2021	204 331 €	40 080 €	7	2	9	0	451	451
88	APT	13 rue Jules Ferry	26/01/2021	494 000 €	40 058 €	4	2	6	1	298	398
89	PAMIER	11 Rue Saint Antonin	29/01/2021	569 000 €	44 424 €	4	4	8	0	530	530
90	ANDANCETTE	1 ter Creux de la Thine	01/02/2021	500 000 €	32 632 €	0	4	4	0	400	400
91	CHÂLETTE-SUR-LOING	11 bis rue Georges Sand	01/02/2021	305 000 €	26 238 €	0	4	4	0	201	201
92	SORGUES	463 avenue Gentilly	01/02/2021	395 254 €	29 985 €	6	0	6	0	249	249
93	MONTRÉJEAU	30 place Valentin Abeille	02/02/2021	313 207 €	28 641 €	1	4	5	1	275	349

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
94	ÉGREVILLE	10-12 place Massenet	02/02/2021	709 000 €	63 677 €	3	5	8	2	457	532
95	LE MUY	17 Place Jean Jaurès	05/02/2021	755 163 €	58 249 €	11	1	12	0	333	333
96	MONTÉLIMAR	123 route de Saint Paul	09/02/2021	1 928 500 €	115 090 €	0	8	8	0	809	809
97	SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES	35 avenue de la libération	16/02/2021	559 000 €	39 743 €	2	4	6	0	372	372
98	AVIGNON	LE TRANSVAAL 3 rue Pierre Bondon	17/02/2021	688 000 €	62 271 €	0	10	10	0	613	613
99	ALÈS	35 rue du Faubourg Rochebel	19/02/2021	482 814 €	40 768 €	3	4	7	1	431	431
100	ALBON	335 / 337 / 339 rue Franco Borge	23/02/2021	268 817 €	27 240 €	1	3	4	0	327	327
101	ROUSSILLON	49 route de la Chapelle	04/03/2021	277 790 €	26 036 €	1	3	4	0	223	223
102	ANDANCETTE	1 rue de Bellevue	08/03/2021	297 000 €	24 679 €	1	2	3	1	139	329
103	PAMIER	14-16 Rue Charles de Gaulle	09/03/2021	220 862 €	41 488 €	5	3	8	1	390	562
104	SALIES-DU-SALAT	8 rue de la république	15/03/2021	285 457 €	28 200 €	5	1	6	1	249	304
105	NÎMES	19 rue Segurier	23/03/2021	1 340 000 €	94 099 €	21	0	21	0	444	444
106	LUNEL	57 place des Martyrs de la Résistance	23/03/2021	333 230 €	38 990 €	2	2	4	1	219	269
107	POLIGNY	5b rue de la Mardelle	26/03/2021	686 233 €	55 301 €	0	7	7	0	481	481
108	LE MUY	19-21 place Jean Jaurès	26/03/2021	328 300 €	36 674 €	3	3	6	0	306	376
109	VIENNE	2 Quai Anatole France	29/03/2021	480 000 €	43 874 €	5	3	8	1	466	559
110	CREST	2 RUE MAURICE LONG	30/03/2021	635 957 €	62 651 €	5	4	9	5	574	799
111	ROMANS-SUR-ISÈRE	43 RUE SAINT NICOLAS	31/03/2021	377 000 €	53 566 €	4	4	8	2	621	753
112	SALIES-DU-SALAT	61 Bd Jean Jaurès	31/03/2021	380 757 €	27 563 €	7	0	7	0	330	330
113	VIENNE	4 rue Port de l'Écu	31/03/2021	421 144 €	33 507 €	6	1	7	1	270	318
114	LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON	51 montée de Louze	31/03/2021	671 000 €	58 762 €	3	8	11	0	620	620
115	SAINT-LAURENT-DE-NESTE	11 avenue des Pics	31/03/2021	124 428 €	17 640 €	4	0	4	0	194	194
116	NARBONNE	11 rue lobet	01/04/2021	685 467 €	51 995 €	7	3	10	0	485	485
117	MONTÉLIMAR	78 avenue Jean Jaurès	01/04/2021	355 204 €	28 736 €	5	0	5	1	235	235
118	ROUSSILLON	2 Chemin Gauthier	01/04/2021	364 061 €	29 449 €	0	5	5	0	287	287
119	EAUNES	4 place de la croix blanche	02/04/2021	1 890 807 €	104 785 €	6	4	10	2	570	810
120	SOUBÈS	3 chemin des garennes	06/04/2021	547 337 €	43 372 €	1	6	7	0	447	447
121	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	6 rue Belfort	08/04/2021	548 000 €	44 184 €	3	2	5	1	236	326
122	BOLLÈNE	310 chemin du Gourdon quartier de l'oratoire	08/04/2021	268 960 €	28 800 €	0	4	4	0	320	320
123	CHABLIS	19 rue du Serein et 4 bis rue des Cours	12/04/2021	474 000 €	36 876 €	2	5	7	0	435	435
124	BÉZIERS	8 boulevard de Strasbourg	13/04/2021	344 065 €	36 559 €	3	2	5	1	266	343
125	LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON	104 montée de Louze	15/04/2021	454 022 €	43 871 €	0	6	6	0	610	610
126	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	414 Bd Jean Jaurès	16/04/2021	612 500 €	48 600 €	4	2	6	0	348	348
127	VIDESSOS	12-14 place des Arcades	20/04/2021	166 000 €	21 840 €	2	2	4	0	273	273
128	NARBONNE	18 rue Arago	28/04/2021	552 363 €	49 127 €	2	6	8	0	439	439
129	AIMARGUES	9 rue de la Gendarmerie	29/04/2021	780 500 €	47 357 €	1	5	6	0	352	352
130	PÉZENAS	4 rue François Curée	29/04/2021	244 232 €	21 600 €	0	3	3	0	168	168

ÉDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTIONLES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTESPROJET
DE RÉSOLUTIONSPOLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
I31	GIMONT	4 rue de Montgaillard	30/04/2021	268 900 €	21 867 €	2	2	4	0	240	240
I32	AUXERRE	20 bis avenue des clairions	30/04/2021	503 885 €	37 592 €	4	2	6	0	326	326
I33	TARASCON-SUR-ARIÈGE	3 Rue Jean Moulin	03/05/2021	568 334 €	48 284 €	6	3	9	0	514	514
I34	UCHAUD	113 AVENUE ROBERT DE JOLY	03/05/2021	529 000 €	34 859 €	0	4	4	0	296	296
I35	VILLEFRANCHE-SUR-CHER	19 avenue Aristide Briand	03/05/2021	649 436 €	55 415 €	3	7	10	0	637	637
I36	ROQUEMAURE	5 et 5 bis rue Roquette	04/05/2021	401 256 €	36 962 €	5	2	7	0	330	330
I37	FOIX	4 avenue Charles de Gaulle	11/05/2021	526 112 €	48 951 €	6	0	6	2	214	394
I38	CAPVERN	340 Impasse du Belvédère	11/05/2021	832 813 €	137 133 €	2	10	12	1	1 015	1 015
I39	PÉZENAS	1 rue Lieutenant Paulinier	19/05/2021	488 336 €	43 916 €	4	3	7	2	240	362
I40	SÉRIGNAN	49 et 51 Boulevard Voltaire	28/05/2021	684 010 €	48 183 €	0	6	6	0	490	490
I41	SIGEAN	45 bis rue de Port la Nouvelle	31/05/2021	578 620 €	44 590 €	2	4	6	1	315	345
I42	SALLÈLES-D'AUDE	23 Grand Rue	31/05/2021	477 000 €	43 182 €	3	3	6	1	361	570
I43	CHÂTEAURENARD	18 avenue Frédéric Mistral	31/05/2021	527 000 €	35 418 €	3	1	4	1	220	450
I44	VALRAS-PLAGE	7 rue Eugene Cabrol	31/05/2021	334 000 €	29 374 €	5	0	5	0	128	128
I45	VIENNE	13 quai de Pajot	31/05/2021	447 681 €	49 712 €	4	4	8	0	421	421
I46	HYÈRES	7 rue du temple	08/06/2021	472 111 €	42 947 €	7	0	7	0	273	273
I47	GONFARON	17 rue Georges Clémenceau	08/06/2021	376 400 €	30 702 €	0	4	4	0	288	288
I48	LODÈVE	19 rue Neuve des Marchés	09/06/2021	781 938 €	77 484 €	2	7	9	1	720	1 020
I49	SAMATAN	835 Route de Noilhan	10/06/2021	173 067 €	40 800 €	0	4	4	0	400	400
I50	ÉTAMPES	40 rue Paul Doumer	11/06/2021	837 240 €	68 302 €	7	0	7	2	294	422
I51	PAMIRS	37 rue Gabriel Peri	17/06/2021	339 825 €	56 052 €	3	5	8	2	566	649
I52	VIERZON	15 rue du Crot à Foulon	17/06/2021	586 692 €	54 586 €	2	7	9	0	710	710
I53	FABRÈGUES	4 rue Foch	22/06/2021	413 740 €	37 170 €	5	1	6	0	224	224
I54	SOMMIÈRES	14 place Jean Jaurès	24/06/2021	1 370 747 €	107 427 €	5	5	10	3	732	1 317
I55	MIREVAL	1 avenue de Verdun	24/06/2021	466 843 €	32 269 €	0	3	3	1	250	380
I56	NEMOURS	17 Avenue John Fitzgerald Kennedy - D225A	24/06/2021	2 674 631 €	228 513 €	0	26	26	0	2 124	2 124
I57	PÉZENAS	3 et 5 rue Jean Jacques Rousseau	25/06/2021	1 018 955 €	85 230 €	12	4	16	1	613	662
I58	CHÂTEAU-RENAUD	95 place de la République	25/06/2021	379 717 €	40 384 €	3	1	4	2	228	369
I59	CAMPS-LA-SOURCE	1 rue du Château et Traverse de Lauriers Roses	29/06/2021	814 550 €	56 860 €	0	6	6	0	497	497
I60	PEYROLLES-EN-PROVENCE	10 rue de l'horloge	30/06/2021	429 695 €	39 600 €	1	3	4	1	237	349
I61	MÈZE	19 rue Marius Laurez	30/06/2021	557 396 €	43 861 €	5	1	6	1	262	337
I62	CAMBRAI	17 rue Saint Vaast	01/07/2021	456 550 €	41 154 €	3	4	7	0	535	535
I63	MONTRÉJEAU	31-33 rue du Barry	02/07/2021	172 852 €	47 640 €	6	2	8	1	417	484
I64	AIX-EN-PROVENCE	12 place Aimé Gazel	05/07/2021	669 725 €	38 086 €	1	2	3	1	151	219
I65	VALRÉAS	14 cours Jean Jaurès	05/07/2021	461 279 €	32 191 €	0	3	3	1	209	321
I66	BESSAN	23 place de la République	07/07/2021	440 188 €	34 636 €	5	1	6	0	267	267
I67	MAGNY-EN-VEXIN	6 rue de Villeroy	07/07/2021	392 198 €	28 260 €	3	1	4	0	210	210
I68	SALIES-DU-SALAT	18 avenue Jules Nougue	08/07/2021	139 458 €	30 360 €	3	2	5	0	284	284

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
169	VIAS	10 avenue de Béziers	08/07/2021	526 020 €	47 450 €	4	3	7	1	296	349
170	VALENCE	34 boulevard de Général de Gaulle	09/07/2021	1 200 000 €	83 007 €	8	0	8	2	207	515
171	VERNIOLLE	La Vive	13/07/2021	639 776 €	35 204 €	0	4	4	0	350	350
172	CAZOULS-LÈS-BÉZIERS	4 bis rue Augustin Gibaudan	13/07/2021	674 423 €	52 957 €	0	7	7	0	523	523
173	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	3 rue Marcel de Deloupy	13/07/2021	995 217 €	72 641 €	0	9	9	0	782	782
174	ASPÈRES	Lieu dit La Croix	23/07/2021	453 935 €	39 484 €	2	4	6	0	356	356
175	MONCHY-HUMIÈRES	13 rue du Château	30/07/2021	451 184 €	31 531 €	2	3	5	0	287	287
176	TOULON	91 avenue du 1er Bt de Choc	30/07/2021	509 925 €	36 207 €	4	1	5	0	231	231
177	VIDAUBAN	angle 2 rue de l'Eglise	30/07/2021	274 085 €	19 287 €	3	0	3	0	108	108
178	VIENNE	41 rue Druge	03/08/2021	796 804 €	66 289 €	4	10	14	0	736	736
179	VIENNE	159,161 rue Lafayette	03/08/2021	1 381 126 €	121 491 €	5	12	17	5	1 003	1 565
180	NARBONNE	3 rue de l'Amiral Courbet	11/08/2021	407 800 €	28 195 €	2	2	4	0	200	200
181	SALIES-DU-SALAT	16 et 16A boulevard des Pyrénées	19/08/2021	212 300 €	30 480 €	0	4	4	0	378	378
182	SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS	4 Impasse du Chemin de Fer	19/08/2021	655 500 €	44 226 €	2	3	5	0	368	368
183	SAINT-GIRONS	2 place Pasteur	25/08/2021	384 745 €	65 825 €	7	3	10	2	423	565
184	ROUSSILLON	31 avenue Gabriel Péri	30/08/2021	893 924 €	57 527 €	3	5	8	0	547	562
185	AUXERRE	34 rue de Preuilly - parking stade Abbé Deschamps	01/09/2021	456 556 €	42 421 €	4	1	5	1	240	360
186	NOGENT-L'ARTAUD	3 gr Grand rue	02/09/2021	1 228 354 €	140 572 €	13	7	20	0	1 003	1 003
187	SAINT-GIRONS	15 avenue Fernand Loubet	03/09/2021	290 500 €	24 900 €	2	3	5	0	257	257
188	LODÈVE	11 rue du Mazel	03/09/2021	386 244 €	40 993 €	2	5	7	0	428	428
189	SAINT-GAUDENS	29 avenue du Marechal Joffre	07/09/2021	290 551 €	25 779 €	3	2	5	0	263	263
190	MIGENNES	1 et 3 rue Gérard Philippe	08/09/2021	301 409 €	34 367 €	2	3	5	1	411	411
191	AUCH	4-6 rue Dessoles	14/09/2021	685 494 €	56 843 €	6	1	7	1	277	387
192	ARCS	place du Général de Gaulle	14/09/2021	270 974 €	39 823 €	2	0	2	1	118	161
193	SAINT-GIRONS	45 rue Joseph Pujol	15/09/2021	223 871 €	17 852 €	3	0	3	1	149	183
194	MONTARGIS	20 rue Jean Jaurès	17/09/2021	734 899 €	88 545 €	9	3	12	3	405	642
195	PUISEAUX	1 rue du Renard	17/09/2021	311 500 €	27 517 €	6	0	6	0	199	199
196	PUISEAUX	35 rue des viviers	17/09/2021	352 922 €	33 863 €	5	1	6	0	314	314
197	COTIGNAC	10 cours Gambetta	17/09/2021	964 434 €	68 995 €	5	2	7	2	366	637
198	MÉRU	118/122 rue des martyrs de la résistance	21/09/2021	1 396 809 €	116 579 €	6	6	12	2	618	798
199	TRIE-SUR-BAÏSE	13 rue du Lavoir	24/09/2021	327 800 €	29 965 €	1	3	4	2	321	530
200	MONTEREAU-FAULT-YONNE	6 place Bosson	24/09/2021	371 600 €	31 272 €	0	3	3	1	184	224
201	DRAGUIGNAN	2 rue Frédéric Mireur et place du marché	24/09/2021	536 599 €	41 623 €	2	1	3	1	215	280
202	ÉTAMPES	27 rue de la Juiverie	24/09/2021	745 565 €	52 523 €	4	3	7	0	301	301
203	BOLBEC	3 rue Traversière	27/09/2021	376 044 €	33 740 €	2	4	6	0	368	368
204	MALESHERBES	43 rue des Tilleuls	28/09/2021	264 123 €	26 556 €	1	4	5	0	276	276
205	MONTRÉJEAU	16 rue du Barry	01/10/2021	116 970 €	15 420 €	2	1	3	1	110	145
206	SENS	21-23-23B rue vieilles étuves	01/10/2021	462 114 €	41 840 €	5	2	7	0	360	435
207	VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE	5, rue Camille Desmoulins	04/10/2021	226 122 €	25 920 €	0	4	4	0	256	256

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
208	LA ROQUEBRUS-SANNE	25 avenue saint sebastien	05/10/2021	488 027 €	35 017 €	1	3	4	0	285	285
209	LODÈVE	10 Grand Rue	06/10/2021	380 858 €	45 352 €	3	3	6	2	401	556
210	ÉTAMPES	14-16 rue de la Roche Plate	06/10/2021	31 958 €	1 584 €	0	0	0	0		
211	CHÉROY	3 rue Kléber	07/10/2021	937 156 €	75 080 €	9	4	13	0	528	528
212	TRIE-SUR-BAÏSE	38 place de la mairie	11/10/2021	156 460 €	16 358 €	0	2	2	1	310	310
213	VILLENEUVE-SUR-YONNE	2 r.d'Osias/31 r.des Garnissons	11/10/2021	274 465 €	22 724 €	3	1	4	0	239	239
214	LILLEBONNE	44 rue victor hugo	12/10/2021	311 667 €	29 652 €	3	1	4	1	144	214
215	AUREILHAN	17 avenue Jean Jaurès	13/10/2021	547 017 €	41 948 €	1	6	7	0	397	397
216	PÉZENAS	10 et 10 bis Faubourg des Cordeliers	22/10/2021	461 554 €	38 370 €	1	4	5	1	333	391
217	BEUVRY	117,119,121,167 rue Pasteur	25/10/2021	793 703 €	79 080 €	6	6	12	0	827	827
218	AUTERIVE	Rue Traversière Saint Michel	27/10/2021	433 799 €	35 989 €	4	2	6	0	330	330
219	LABRUGUIÈRE	10 rue des Lombards	27/10/2021	386 199 €	28 671 €	3	3	6	0	320	320
220	MONTEREAU-FAULT-YONNE	1 rue Paul JOZON	28/10/2021	305 691 €	25 035 €	3	1	4	0	172	172
221	SÉMÉAC	25 rue du docteur Guinier	29/10/2021	866 075 €	68 328 €	0	12	12	0	660	660
222	CAVAILLON	90 rue de la République	29/10/2021	477 902 €	33 840 €	2	2	4	1	238	330
223	AILLANT-SUR-THOLON	29 Grande Rue Saint-Antoine	29/10/2021	295 594 €	26 939 €	1	3	4	1	226	291
224	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	63 rue de la libération	02/11/2021	237 834 €	22 080 €	2	1	3	1	140	175
225	DRAGUIGNAN	26 rue St Clair et rue Vieille Halle	02/11/2021	359 485 €	29 143 €	2	3	5	0	235	235
226	FÉCAMP	233 b route de Valmont	05/11/2021	571 622 €	53 216 €	4	4	8	0	513	513
227	SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS	3075 Route départementale la Dauphinoise	15/11/2021	437 765 €	73 380 €	7	4	11	1	575	655
228	LUNEL	18 rue du Canneau	15/11/2021	461 480 €	43 162 €	6	1	7	0	343	343
229	TARBES	87 avenue du régiment de Bigorre	15/11/2021	584 450 €	49 312 €	7	3	10	0	418	418
230	CARMAUX	7 bis avenue Jean Baptiste Calvignac	17/11/2021	358 000 €	55 920 €	9	2	11	0	577	577
231	OUST	110 Grande Rue	18/11/2021	333 000 €	27 430 €	4	2	6	0	304	304
232	AMIENS	117 rue Gutenberg	18/11/2021	317 220 €	25 415 €	3	1	4	0	188	188
233	HYÈRES	24 rue massillon	18/11/2021	846 967 €	63 862 €	5	2	7	2	328	417
234	SAINT-MARTORY	45 rue du centre	19/11/2021	268 655 €	23 938 €	3	3	6	0	479	479
235	DRAGUIGNAN	18 rue Frédéric Mireur	19/11/2021	654 000 €	50 309 €	4	2	6	1	265	407
236	ÉTAMPES	13 Rue de Charpeaux	19/11/2021	1 447 260 €	101 517 €	3	8	11	0	708	708
237	VIDAUBAN	11 rue de la victoire	30/11/2021	304 613 €	23 286 €	4	0	4	0	157	157
238	CHÉROY	6-8 Rue de la République	30/11/2021	517 222 €	36 890 €	0	4	4	2	320	392
239	SAINT-GIRONS	8 rue de la République	01/12/2021	178 586 €	17 880 €	0	3	3	0	196	196
240	CABANNES	6 Grand Rue	02/12/2021	296 845 €	31 176 €	1	2	3	1	199	279
241	BUTHIERS	32 rue des Roches	02/12/2021	365 345 €	28 013 €	3	1	4	0	206	206
242	ROMANS-SUR-ISÈRE	11 boulevard de la Libération	06/12/2021	837 000 €	55 930 €	3	2	5	2	285	861
243	SÉMÉAC	40 avenue François Mitterand	07/12/2021	771 237 €	57 699 €	13	0	13	0	472	472
244	NOYON	21 rue du maréchal Leclerc / Rue du Coizel	13/12/2021	343 493 €	36 300 €	2	4	6	0	296	296

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
245	PAMIER	3 rue Jean Durroux	15/12/2021	303 000 €	26 652 €	1	5	6	0	295	295
246	CROUY-EN-THELLE	40 et 44 rue des croix	15/12/2021	1 116 552 €	78 794 €	1	7	8	1	434	576
247	VIENNE	7 et 15 rue Lafayette	16/12/2021	1 753 211 €	146 941 €	2	23	25	0	1 659	1 659
248	CARVIN	Sentier des Mulets	20/12/2021	1 151 108 €	75 249 €	0	9	9	0	566	566
249	BOLBEC	7-9 r.République	20/12/2021	536 735 €	61 336 €	5	1	6	2	312	457
250	LE MUY	Angle Route nationale et route de la bourgade	20/12/2021	388 408 €	44 154 €	1	2	3	2	208	346
251	CABANNES	1,3,5,7 et 9 rue Balise	21/12/2021	322 151 €	33 773 €	2	4	6	0	281	281
252	FOIX	1-3 Place Saint Volusien	22/12/2021	333 106 €	48 540 €	4	3	7	1	360	434
253	NARBONNE	3 boulevard du Général de Gaulle	22/12/2021	723 650 €	54 193 €	3	2	5	2	243	446
254	BEAUCAIRE	14 cours Gambetta	23/12/2021	440 305 €	50 442 €	3	3	6	2	395	575
255	POUSSAN	18 boulevard du Riverain	23/12/2021	618 000 €	54 667 €	2	4	6	1	365	430
256	BORDES	Résidence du Gros Chêne	23/12/2021	1 350 000 €	124 260 €	10	14	24	0	1 561	1 561
257	GAILLAC	18 rue Denfert Rochereau	23/12/2021	631 837 €	59 160 €	6	4	10	0	453	453
258	ÉTAMPES	15-17-19 place Notre Dame / 14 bis Emile Leauté	23/12/2021	1 448 479 €	109 142 €	4	4	8	2	490	1 008
259	SERVIAN	20 avenue d'Espondeilhan	27/12/2021	319 000 €	25 949 €	0	3	3	0	245	325
260	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	225 rue Jean Jaurès	30/12/2021	976 028 €	67 650 €	0	9	9	0	773	773
261	TRETS	19 rue Auguste Blanqui	07/01/2022	365 451 €	28 800 €	0	3	3	1	140	181
262	ROMORANTIN-LANTHENAY	56 rue du 8 mai	07/01/2022	273 291 €	25 117 €	6	0	6	0	200	200
263	CLÈRES	72 rue des Flamants Roses	07/01/2022	754 091 €	55 347 €	9	1	10	0	411	411
264	ESTAIRES	7 rue du Quai	14/01/2022	431 000 €	35 040 €	5	1	6	0	313	313
265	PAMIER	41 et 43 rue des Jacobins	20/01/2022	452 000 €	38 319 €	2	3	5	2	420	547
266	CADOURS	18 rue de la mairie	20/01/2022	1 979 712 €	121 818 €	3	7	10	17	611	1 056
267	CARBONNE	9 avenue de Toulouse	26/01/2022	383 766 €	29 026 €	4	2	6	0	267	267
268	CHALON-SUR-SAÔNE	30 Quai Saint Cosme	27/01/2022	1 500 000 €	121 167 €	28	0	28	1	533	683
269	ÉTAMPES	70 rue Louis Moreau	28/01/2022	467 690 €	44 520 €	3	2	5	1	159	261
270	ROMORANTIN-LANTHENAY	30 rue du Président Wilson	01/02/2022	386 632 €	27 398 €	3	2	5	0	254	254
271	PAU	6 rue Emile Guichenné	01/02/2022	461 770 €	36 736 €	7	0	7	1	202	225
272	MONTCENIS	38 la terrasse des Arquebusiers	01/02/2022	1 765 997 €	126 737 €	2	20	22	0	1 543	1 543
273	CESSENON-SUR-ORB	14 avenue Raoul Bayou	04/02/2022	591 000 €	46 472 €	1	5	6	2	470	510
274	TULETTE	75 chemin de la Gariguette	07/02/2022	1 078 400 €	81 566 €	12	4	16	0	618	618
275	PAMIER	Chemin de la Cavalerie	08/02/2022	1 965 300 €	118 210 €	0	12	12	0	1 260	1 260
276	ASCOUX	45 rue de Jargeau	08/02/2022	419 131 €	35 966 €	2	4	6	0	391	391
277	MAUBOURGUET	150 avenue du régiment de Bigorre	09/02/2022	377 000 €	33 119 €	3	3	6	0	416	416
278	BOURG-EN-BRESSE	28 rue Pompe Bourgmayer	10/02/2022	1 071 262 €	57 792 €	6	4	10	0	494	494
279	VERNET	171 rue de Canteloup	21/02/2022	367 000 €	37 920 €	1	4	5	0	273	273
280	ESCAUTPONT	5 rue Jean Jaurès	21/02/2022	729 255 €	67 812 €	8	3	11	0	606	606
281	CHALON-SUR-SAÔNE	10-12 rue des poulets	21/02/2022	415 000 €	35 439 €	7	0	7	1	245	290

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
282	ANNONAY	4 rue Sadi Carnot	22/02/2022	607 000 €	52 990 €	2	5	7	3	578	717
283	JONQUIÈRES	73 avenue de la Libération	25/02/2022	554 000 €	45 688 €	3	2	5	1	312	439
284	GRÈOUX-LES-BAINS	25 avenue des Alpes	28/02/2022	449 368 €	29 693 €	2	2	4	0	207	207
285	PIERRELATTE	120-122-124 Grande Rue	28/02/2022	608 000 €	47 496 €	5	1	6	2	231	374
286	NOYON	3 place Saint Barthélémy	28/02/2022	328 735 €	33 240 €	3	2	5	0	326	336
287	AVIGNON	13 A route de Morière	28/02/2022	675 348 €	55 609 €	4	2	6	2	255	415
288	ORANGE	7 place aux Herbes	28/02/2022	303 000 €	24 854 €	2	1	3	1	138	180
289	SORGUES	23-25 avenue d'Avignon	28/02/2022	826 321 €	113 639 €	6	2	8	1	381	541
290	CONFRANÇON	30 route de Curtafond	01/03/2022	1 316 000 €	80 801 €	12	1	13	1	540	630
291	JONQUIÈRES	16 avenue des Bourgades	01/03/2022	328 000 €	23 143 €	1	2	3	0	160	160
292	OUROUX-SUR-SAÔNE	29 rue du Bourgneuf	02/03/2022	413 000 €	28 929 €	1	4	5	0	324	324
293	ROMENAY	16 rue du Colonel Pagand	02/03/2022	1 006 620 €	81 464 €	8	9	17	0	964	996
294	PIOLENC	51 avenue de Provence	02/03/2022	542 000 €	40 201 €	0	5	5	0	399	399
295	SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE	1 A rue de l'Eglise	04/03/2022	558 483 €	41 951 €	0	8	8	0	638	638
296	LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	2755 RN6 D906 71570	04/03/2022	348 999 €	24 090 €	1	3	4	0	242	242
297	VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE	11 rue Danton	07/03/2022	307 244 €	21 116 €	2	2	4	0	234	234
298	CHALON-SUR-SAÔNE	1 place Ronde	09/03/2022	927 244 €	69 203 €	11	0	11	2	308	414
299	BARJOLS	6 rue Pierre Curie	09/03/2022	312 752 €	28 200 €	0	4	4	0	252	252
300	ALLERREY-SUR-SAÔNE	1 bis rue bossue	14/03/2022	431 000 €	34 994 €	1	4	5	0	460	460
301	MONTCEAU-LES-MINES	3 rue Claude Forest	15/03/2022	573 000 €	55 688 €	3	8	11	0	592	592
302	SAINT-GIRONS	12 allée des Tilleuls	18/03/2022	343 000 €	38 324 €	0	6	6	0	397	397
303	MONTÉLIMAR	26 place des Clercs	18/03/2022	392 095 €	24 900 €	0	3	3	2	234	302
304	SORGUES	218 A rue du Siphon	18/03/2022	338 471 €	23 854 €	1	3	4	0	240	240
305	SULLY-SUR-LOIRE	79 - 81 route d'Orléans	24/03/2022	2 140 131 €	146 144 €	0	13	13	0	1 137	1 137
306	RIMONT	13 route de Montesquieu	25/03/2022	225 997 €	45 720 €	1	6	7	2	550	620
307	BAGNÈRES-DE-BIGORRE	15 rue de l'Horloge	30/03/2022	370 747 €	36 729 €	5	2	7	2	370	480
308	HÉNIN-BEAUMONT	969 rue Jules Ferry	31/03/2022	890 124 €	76 019 €	6	5	11	0	753	753
309	AURIGNAC	11 rue Fernand Lacorre	01/04/2022	312 500 €	24 871 €	3	3	6	0	305	305
310	SAINT-PAUL-DE-JARRAT	65 rue Centrale	04/04/2022	258 000 €	20 741 €	3	2	5	0	210	210
311	PAMIER	2 place des héros de Roquefixade	04/04/2022	249 526 €	19 100 €	0	3	3	0	276	276
312	GIRONDE-SUR-DROPT	8 Beauséjour	05/04/2022	701 000 €	50 100 €	0	8	8	0	611	611
313	AGEN	22 rue Roussanes	07/04/2022	515 058 €	30 989 €	1	4	5	0	356	356
314	AGEN	48 rue Palissy	07/04/2022	595 386 €	28 461 €	2	4	6	0	381	381
315	CAZÈRES	11 place du Commerce	08/04/2022	349 437 €	32 286 €	0	3	3	3	243	380
316	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Lieu dit Le Bourg	15/04/2022	469 900 €	34 305 €	1	4	5	2	279	382
317	MÂCON	9 et 7 rue Rambuteau	15/04/2022	657 500 €	61 457 €	4	4	8	3	478	626
318	VALRÉAS	7 rue de Fontaurelle	25/04/2022	402 000 €	43 200 €	3	3	6	0	357	357
319	ANNONAY	2 impasse des Chevaliers	26/04/2022	510 000 €	49 432 €	2	4	6	3	403	880

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
320	BOURG-EN-BRESSE	34 rue Gabriel Vicaire	02/05/2022	552 000 €	39 555 €	2	4	6	0	341	476
321	ROUSSILLON	46 Grande Rue	02/05/2022	381 000 €	29 491 €	4	1	5	0	282	282
322	ROUSSILLON	72 avenue Gabriel Péri	03/05/2022	883 908 €	70 889 €	0	2	2	1	198	748
323	PÉZENAS	10 rue François Oustrin	04/05/2022	462 336 €	40 402 €	6	0	6	2	233	263
324	PAMIER	35 route de Villeneuve	05/05/2022	117 550 €	36 000 €	0	3	3	0	270	270
325	LA ROQUEBRUS-SANNE	21 rue Georges Clemenceau	05/05/2022	600 000 €	47 880 €	5	1	6	0	481	481
326	LANNEMEZAN	43 rue Pasteur	10/05/2022	360 000 €	34 389 €	6	0	6	1	306	506
327	TOULON	2 rue Menna	12/05/2022	341 636 €	27 658 €	2	1	3	1	119	254
328	NARBONNE	3 rue du Dr Ferroul	13/05/2022	490 359 €	34 284 €	4	0	4	1	180	260
329	GIEN	Lieu dit La Métairie	13/05/2022	618 000 €	56 009 €	0	7	7	0	602	602
330	MARMANDE	6 avenue Jean Jaurès	13/05/2022	338 000 €	26 695 €	4	0	4	1	203	291
331	MANOSQUE	18 boulevard de la Plaine	17/05/2022	1 060 000 €	64 290 €	3	3	6	1	370	488
332	ÉTAMPES	15 bis rue de Chauffour	19/05/2022	535 800 €	40 521 €	6	0	6	0	241	241
333	CELLETES	38 route Nationale	25/05/2022	466 000 €	35 513 €	6	0	6	0	229	277
334	CAVAILLON	127 et 151 Cours Sadi Carnot	30/05/2022	1 414 636 €	110 514 €	0	16	16	0	1 162	1 162
335	GISORS	18-18bis-20 rue de la Libération	01/06/2022	3 447 748 €	289 813 €	31	19	50	0	1 886	1 921
336	CASTELSARRASIN	2 et 2A boulevard du 14 juillet	01/06/2022	491 000 €	45 084 €	2	2	4	2	229	369
337	AUXERRE	3 impasse Quatrevaux	01/06/2022	520 000 €	43 214 €	10	0	10	0	302	302
338	SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF	96 rue du Maréchal Leclerc	03/06/2022	493 779 €	38 640 €	5	1	6	0	338	338
339	MIGENNES	8 rue Victor Hugo	03/06/2022	307 045 €	25 868 €	4	2	6	1	325	442
340	CAMBRAI	30 avenue Victor Hugo	07/06/2022	287 000 €	31 588 €	3	2	5	0	265	265
341	VILLERS-BRETONNEUX	11 rue du Général Leclerc	07/06/2022	274 767 €	22 800 €	2	1	3	1	145	185
342	VILLERS-BRETONNEUX	52 rue des Tavernes	07/06/2022	420 233 €	36 492 €	2	3	5	1	240	275
343	YVETOT	25 rue Clovis Cappon	29/06/2022	231 000 €	16 387 €	2	1	3	0	174	174
344	BAGNÈRES-DE-BIGORRE	27 rue du 8 mai 1945	06/07/2022	231 000 €	23 880 €	1	3	4	0	281	281
345	CUISERY	17-22-25 rue de l'Eglise	06/07/2022	290 000 €	25 930 €	5	1	6	0	212	212
346	CASTELSARRASIN	24 rue de la République	06/07/2022	399 000 €	34 080 €	4	2	6	0	250	250
347	SEYSSES	17 rue Boltar	08/07/2022	439 934 €	29 129 €	3	0	3	1	115	215
348	MAUGUIO	29-35-39-47 rue de la Motte	11/07/2022	787 000 €	52 275 €	4	3	7	0	315	315
349	MONTEREAU-FAULT-YONNE	8 rue des Chapeliers	12/07/2022	1 246 000 €	104 327 €	11	3	14	2	647	770
350	MONTEREAU-FAULT-YONNE	6 rue des Chapeliers	12/07/2022	322 000 €	26 820 €	1	1	2	1	150	195
351	NARBONNE	13 avenue de Bordeaux	13/07/2022	605 500 €	58 080 €	3	6	9	2	422	542
352	SALLES-D'AUDE	16 chemin du Romarin	13/07/2022	445 000 €	29 400 €	0	4	4	0	300	300
353	ATTICHY	3 rue de la Fabrique	13/07/2022	498 000 €	37 344 €	2	3	5	0	353	353
354	LA VILLE-DU-BOIS	28 Grande Rue	13/07/2022	1 161 000 €	72 307 €	3	5	8	0	339	339
355	MASSEUBE	35 rue du Général de Gaulle	18/07/2022	231 000 €	33 120 €	6	1	7	0	271	271
356	NONANCOURT	9 rue de Nonancourt	19/07/2022	525 000 €	40 560 €	0	6	6	0	338	338
357	SAINT-RÉMY-SUR-AVRE	66 rue de Nonancourt	19/07/2022	920 000 €	59 363 €	0	7	7	0	571	571

ÉDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
358	LÉRAN	18-20-22 rue des Ecoles	26/07/2022	578 000 €	59 100 €	5	8	13	0	615	615
359	CHÂTEAURENARD	20 rue Sainte Anne	28/07/2022	1 342 000 €	90 613 €	6	8	14	0	788	788
360	COURNONTERRAL	1 Grand Rue	28/07/2022	728 000 €	54 027 €	4	4	8	0	366	366
361	PUISEAUX	13 et 15 fb Saint Père	28/07/2022	295 000 €	20 940 €	1	2	3	0	193	193
362	FITZ-JAMES	15 rue Ernest Renan	29/07/2022	960 000 €	79 774 €	10	2	12	0	495	607
363	CHALON-SUR-SAÔNE	15 rue du Général Leclerc	29/07/2022	4 130 000 €	249 587 €	0	15	15	5	1 560	2 119
364	GOURDAN-POLIGNAN	18 avenue de Polignan	05/08/2022	152 840 €	12 849 €	2	1	3	0	144	144
365	GOURDAN-POLIGNAN	97 avenue de Polignan	05/08/2022	113 160 €	9 790 €	0	2	2	0	112	112
366	BOLBEC	63 et 65 rue de la République	16/08/2022	329 000 €	26 931 €	2	1	3	1	185	292
367	FLEURANCE	56 bis rue Gambetta	23/08/2022	252 000 €	25 068 €	3	2	5	1	258	282
368	COLAYRAC-SAINT-CIRO	291 route du Fangot	24/08/2022	341 500 €	24 840 €	3	1	4	0	223	223
369	BOURG-ACHARD	676 rue de Rouen	25/08/2022	525 491 €	51 156 €	0	6	6	1	300	400
370	MONCLAR	26 rue de Marmande	25/08/2022	210 000 €	31 200 €	2	4	6	0	366	366
371	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	28 rue Pasteur	31/08/2022	751 060 €	46 309 €	3	3	6	1	324	454
372	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	363 et 373 rue Jean Jaurès	31/08/2022	804 705 €	44 919 €	7	2	9	0	339	339
373	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	36 impasse du Parc	31/08/2022	268 235 €	22 538 €	5	0	5	0	142	142
374	PONT-DE-L'ARCHE	19 rue Blin	31/08/2022	445 000 €	30 561 €	6	0	6	0	242	242
375	CAVAILLON	85-91 avenue Jean Jacques Rousseau	31/08/2022	349 000 €	28 884 €	3	2	5	1	208	286
376	PIERRELATTE	39 avenue du Général de Gaulle	02/09/2022	480 000 €	37 320 €	2	2	4	1	218	369
377	FAUVILLE-EN-CAUX	706 rue Charles de Gaulle	05/09/2022	594 000 €	44 425 €	2	2	4	2	243	353
378	NOVES	16 boulevard de la République	06/09/2022	520 000 €	32 320 €	1	2	3	3	157	289
379	SAINTE-FOY-LA-GRANDE	31 rue de la République	09/09/2022	343 000 €	25 872 €	1	2	3	1	188	263
380	MALESHERBES	49 rue de la République	09/09/2022	765 000 €	62 631 €	6	4	10	0	514	514
381	AGEN	7 rue Jacquard	09/09/2022	933 000 €	54 855 €	1	5	6	1	459	581
382	MONTBAZIN	4 rue du Pont	14/09/2022	370 000 €	27 248 €	0	4	4	0	254	254
383	MARUÉJOLS-LÈS-GARDON	14 Voie Regordane	19/09/2022	594 000 €	41 880 €	0	5	5	0	420	420
384	ROQUEFORT-SUR-GARONNE	12 place du Pré Commun	22/09/2022	375 000 €	36 720 €	3	3	6	0	346	346
385	MAZAN	500 la Venue de Mormoiron	26/09/2022	754 000 €	47 052 €	0	3	3	1	211	511
386	SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL	43 Grande Rue	28/09/2022	552 000 €	34 368 €	2	2	4	1	209	260
387	PETIT CAUX	23 rue du Coteau	28/09/2022	319 000 €	20 400 €	0	2	2	0	198	198
388	NEMOURS	2 et 2 bis rue Hedelin	30/09/2022	755 000 €	60 666 €	3	4	7	0	441	656
389	ALÈS	787 chemin des prairies	04/10/2022	498 000 €	33 727 €	4	2	6	0	326	326
390	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	23 rue Pierre de Fermat	05/10/2022	185 000 €	33 480 €	3	3	6	0	272	272
391	MÂCON	55 et 57 rue Philibert Laguiche	07/10/2022	679 335 €	60 004 €	4	2	6	1	336	463
392	MÂCON	12-14 rue Charles Rolland	07/10/2022	1 182 000 €	84 901 €	0	8	8	2	749	872
393	MÂCON	55 rue Gambetta	07/10/2022	808 000 €	56 487 €	9	2	11	3	497	686
394	BÂGÉ-LE-CHÂTEL	82 Grande Rue	24/10/2022	360 000 €	21 864 €	1	2	3	0	207	207
395	PIERRELATTE	1 avenue Pierre de Coubertin	26/10/2022	765 000 €	60 292 €	0	6	6	0	755	755

ÉDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTIONLES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTESPROJET
DE RÉSOLUTIONSPOLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	Ville	Adresse	Date d'acquisition	Prix d'acquisition + frais de notaire	Loyers annuels prév.	Studio et P2	P3 et +	Lots habitation total	Tertiaire	Surface habitation	Surface totale
396	MONCLAR	29 rue du 11 novembre 1918	27/10/2022	518 700 €	38 760 €	2	3	5	1	308	581
397	ÉLINCOURT-SAINT-MARGUERITE	9 rue Monderlin	02/11/2022	501 000 €	50 640 €	2	5	7	0	430	430
398	SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	557 route de Rouen	02/11/2022	375 000 €	25 412 €	2	2	4	0	234	234
399	MOISSAC	28 Rue du Pont	02/11/2022	321 000 €	88 920 €	11	5	16	0	894	894
400	BÉDARRIDES	21 rue petite fontaine	02/11/2022	287 000 €	23 880 €	3	1	4	0	195	195
401	PIERRELATTE	101 Grande Rue	03/11/2022	354 000 €	33 642 €	3	2	5	1	263	383
402	NOYON	6 Place Saint-Barthélémy	03/11/2022	267 000 €	24 120 €	0	4	4	0	230	230
403	PONT-SAINT-PIERRE	56 Grande Rue	09/11/2022	755 000 €	58 392 €	1	4	5	3	305	525
404	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	123 rue de Béthune	09/11/2022	717 000 €	50 580 €	4	4	8	0	383	383
405	MONTÉLIMAR	2 place du marché	10/11/2022	316 000 €	24 900 €	4	0	4	1	148	220
406	PÉZENAS	12 et 14 rue Aristide Rouzière	15/11/2022	397 000 €	26 508 €	3	1	4	0	270	370
407	MONTÉLIMAR	1 place Saint Martin	16/11/2022	509 000 €	38 766 €	0	5	5	1	295	335
408	NEMOURS	35 place République	17/11/2022	418 000 €	29 160 €	2	1	3	1	144	186
409	BÉDARIEUX	11 rue Saint Louis	21/11/2022	365 000 €	49 200 €	10	0	10	1	476	659
410	BLÉRANCOURT	5 place de l'Hôtel de Ville	22/11/2022	306 000 €	28 455 €	1	4	5	0	336	336
411	AMIENS	321 Route de Paris	23/11/2022	856 300 €	68 424 €	2	6	8	1	440	627
412	LE TEIL	66 boulevard Pasteur	24/11/2022	377 000 €	30 780 €	1	4	5	0	331	331
413	PIERRELATTE	13 rue du Pont Noir	30/11/2022	413 000 €	39 720 €	2	3	5	1	352	490
414	MONTARGIS	8 rue Four Dieu	30/11/2022	337 000 €	32 508 €	6	0	6	0	228	228
415	TROIS RIVIERES	999 rue Nationale	30/11/2022	238 000 €	26 874 €	3	2	5	0	234	234
416	CAVAILLON	101 rue Chabran	30/11/2022	455 000 €	31 392 €	3	3	6	0	343	343
417	MONTÉLIMAR	9 rue d'Espoulette	01/12/2022	322 000 €	26 460 €	4	1	5	0	287	287
418	TONNEINS	4 place Jean Jaurès	01/12/2022	461 000 €	35 067 €	4	3	7	1	381	381
419	DOUDEVILLE	40 rue Auguste Cave	01/12/2022	691 000 €	48 600 €	1	7	8	0	512	512
420	BOURG-DE-PÉAGE	112 Grand Rue Jean Jaurès	02/12/2022	552 000 €	38 424 €	2	1	3	2	176	352
421	MARMANDE	15 rue Sallefranque	08/12/2022	1 716 000 €	124 003 €	4	17	21	0	1 314	1 314
422	MARMANDE	1 avenue Pierre Buffin	09/12/2022	306 000 €	27 360 €	4	1	5	0	184	184
423	CAUDECOSTE	62 Place Armand Casse	12/12/2022	482 000 €	33 720 €	0	5	5	0	344	344
424	CAISNES	53 rue du Château	12/12/2022	466 000 €	41 340 €	3	4	7	0	303	303
425	BÉDARIEUX	23 rue Ferdinand Fabre	13/12/2022	418 000 €	41 400 €	8	1	9	0	312	312
426	CAVAILLON	246-250 cours Sadi Carnot	20/12/2022	290 000 €	28 824 €	6	1	7	1	207	207
427	MÂCON	158 Quai Jean Jaurès	22/12/2022	1 343 000 €	98 566 €	8	7	15	0	847	847
428	BÉLESTA	Avenue de Lavelanet la Peyrade	23/12/2022	436 000 €	43 361 €	0	6	6	1	501	675
429	ROMORANTIN-LANTHENAY	6 place Général de Gaulle	23/12/2022	274 000 €	25 752 €	6	1	7	0	240	240
430	LILLEBONNE	14 rue du Havre	23/12/2022	253 000 €	18 440 €	0	2	2	1	100	140
TOTAL				253 108 476 €	21 011 686 €	1458	1564	3022	269	170567	194698

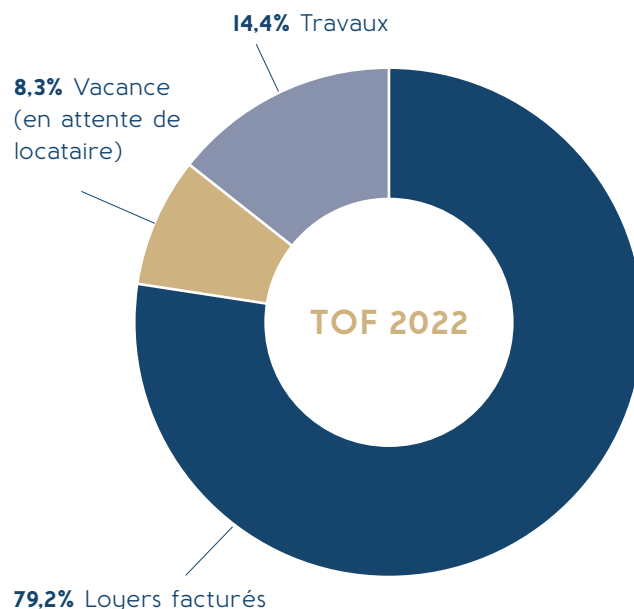
De légers écarts peuvent apparaître entre les totaux du nombre de lots ou des surfaces du fait de la création de nouveaux logements ou la réunion de 2 logements pour en créer un plus grand.

De même en réalisant des travaux d'isolation dans les logements, la surface habitable peut être diminuée après travaux.

▾ SITUATION LOCATIVE

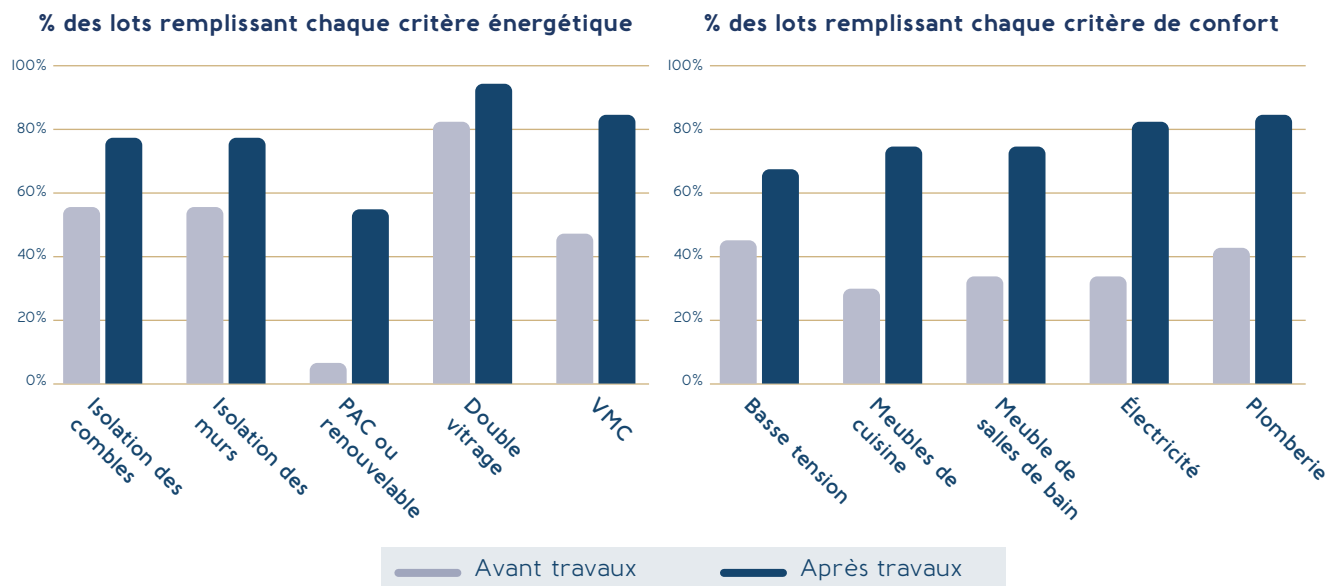
Le taux d'occupation financier (TOF) est passé de 73.6% au 31/12/2021 à 79.2% au 31/12/2022. Cette forte amélioration vient du fait que la Société de Gestion a, d'une part capé la collecte, et d'autre part recruté un nombre important de collaborateurs – en particulier dans le département de suivi des travaux – afin de pouvoir être le plus réactif possible dans les gestions administratives du parc et le suivi des chantiers de rénovation.

Nous soulignons que suite à la mise en place du permis de louer dans un grand nombre de villes, nous constatons un déséquilibre entre l'offre et la demande de logement. Cette pénurie de logement pourrait donner lieu à une hausse des loyers dans les mois et années à venir.



▾ TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

En 2022, la SCPI Kyaneos Pierre a réalisé 19,6 millions d'euros de travaux afin d'améliorer la qualité du parc immobilier conformément à sa stratégie d'investissement. Les graphiques ci-dessous vous permettent de constater sur quelles typologies de travaux ont été réalisés ces investissements.



Au 31/12/2022, le ratio d'endettement s'établit à 26.5%. La plupart des emprunts sont de type in fine sur des durées allant de 5 à 7 ans et ont été signés entre fin 2021 et début 2022.

	31.12.2022	31.12.2021
Ratio statutaire	40%	40%
Valeur vénale	284 528 762 €	159 698 620 €
Dette	75 457 970 €	35 529 329 €
Ratio d'endettement	26,5%	22,2%

▾ RÉSULTAT ET DISTRIBUTION

Le résultat annuel de la SCPI Kyaneos Pierre s'élève à 58,14€ par part en pleine jouissance. Le dividende s'élève à 58€ par part en pleine jouissance.

▾ RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	31.12.2022
Prix de souscription total	1 080 €
Résultat de l'exercice	8 280 886 €
Dividende versé (par part en pleine jouissance)	58,00 €
Taux de distribution	5,37%
Report à nouveau cumulé, en capital (par part en pleine jouissance)	0,14 €

▾ CAPITAL ET MARCHÉ DES PARTS

En 2022, 80 950 nouvelles parts ont été créées et 1 965 nouveaux associés ont rejoint la SCPI Kyaneos Pierre. Au total, le capital de la SCPI est constitué de 219 992 parts réparties entre 5 218 associés. La capitalisation, calculée en nombre de part multiplié par le prix de part de 1080€/part

s'élève à 237,5 millions d'euros. Le prix de souscription est de 1 080€ et la valeur de retrait est de 961,20€. Pour la première fois depuis 2018, le prix de souscription n'a pas augmenté en 2022 car la société de gestion a souhaité être conservatrice dans un environnement de hausse des taux d'intérêts.

ANNÉE	MONTANT DU CAPITAL NOMINAL AU 31/12	NOMBRE DE PARTS AU 31/12	NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 31/12	PRIX DE SOUSCRIPTION AU 31/12
2022	175 993 600 €	219 992	5 218	1 080 €

▾ ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE CESSION OU DE RETRAIT

Au 31/12/2022, il n'y avait aucune part en attente de retrait. En retirant vos parts sur un trimestre, vous perdez la jouissance des parts au premier jour du trimestre. Le marché secondaire n'a pas été sollicité, tant à l'achat qu'à la vente. Vous pouvez visualiser

le carnet d'ordre sur le site internet de Kyaneos AM (kyaneosam.com). Les conditions de souscription et de retrait sont précisées dans la Note d'Information de la SCPI.

▾ RÉSULTATS FINANCIERS

La SCPI Kyaneos Pierre n'a pas eu recours aux placements financiers durant l'exercice concerné.

▾ VALEUR DES PARTS

Valeur immobilisée des acquisitions	284 491 017 €
Participations financières	- €
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur comptable	- 73 224 078 €
Valeur comptable	211 266 939 €
VALEUR COMPTABLE RAMENÉE À UNE PART	960.34 €
Valeur vénale des actifs immobiliers	284 528 762 €
Plus-value latente sur valeurs mobilières	
Valeur de réalisation	211 304 683 €
VALEUR DE RÉALISATION RAMENÉE À UNE PART	960.51 €
Frais d'acquisition des immeubles	17 570 618 €
Commission de souscription	25 788 160 €
Valeur de reconstitution	254 663 461 €
Nombre de parts	219 992
VALEUR DE RECONSTITUTION RAMENÉE À UNE PART	1 157.60 €
Prix de souscription	1 080 €
Valeur de retrait d'une part	961.20 €

▾ EMPLOI DES FONDS

EMPLOI DES FONDS	TOTAL AU 31/12/2021	DURANT L'ANNÉE 2022	TOTAL AU 31/12/2022
Fonds collectés	147 207 620 €	87 903 360 €	235 110 980 €
Plus ou moins values sur cession d'immeubles			
Retrait associés	208 242 €	420 044 €	628 287 €
Achats d'immeubles	151 132 826 €	102 038 907 €	253 171 733 €
Frais d'acquisition	10 213 801 €	7 356 817 €	17 570 618 €
Travaux immobilisés	11 135 926 €	19 864 467 €	30 000 393 €
Commission de souscription	16 118 790 €	9 669 370 €	25 788 160 €
Report à nouveau	2 571 €	90 582 €	93 153 €
Frais de constitution			
Frais de caution			
Emprunts capital perçu	36 476 888 €	41 688 000 €	78 164 888 €
Emprunts capital remboursé	947 559 €	1 760 173 €	2 707 733 €
Emprunt capital restant dû	35 529 329 €	39 927 827 €	75 457 155 €
Sommes restant à investir	- 6 075 567 €	- 11 609 001 €	- 17 684 208 €

▾ INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En 2022, les fournisseurs de la SCPI sont uniquement des artisans réalisant des travaux dans nos immeubles. Le plus fréquemment, les factures sont payées de la façon suivante :

- ▲ 30% au début du chantier
- ▲ 30% en milieu de chantier
- ▲ 40% à la fin du chantier.

La totalité des factures a été réglée conformément aux délais fixés initialement.

▾ CHANGEMENT SUBSTANTIEL DU FIA DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Suite à la forte collecte de 2021, nous avons constaté une très forte dégradation du taux d'occupation financier qui a atteint un point bas à 73% au 4^{ème} trimestre 2021. Il est remonté progressivement en 2022 mais demeure en dessous de 80%. Ce taux d'occupation anormalement bas est la conséquence de nombreux retards sur nos chantiers liés à la très forte collecte de 2021 alors que nous n'avions pas les ressources humaines nécessaires pour l'absorber. Même si nous

avons réagi en mettant en place un cap de la collecte en 2022, cela n'a pas été suffisant pour inverser très rapidement la tendance et le recrutement des ressources humaines nécessaires ne peut pas se faire en peu de temps, sauf à risquer de faire des erreurs. Ainsi, pour compenser ces retards qui ont pénalisé le rendement de la SCPI, la société de gestion Kyaneos AM n'a pas facturé d'honoraires de gestion en 2022.

▾ INFORMATION AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR LES ENTREPRISES LIÉES

La SCPI Kyaneos Pierre n'a pas recours à des investissements indirects (via des SCI ou SAS).



^ #293 - 16 rue du Colonel Pagand
71470 Romenay

03

Les comptes au 31.12.2022



▾ ÉTAT DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	ANNÉE N		ANNÉE N-1	
I - PLACEMENTS IMMOBILIERS	VALEURS BILANTIELLES	VALEUR ESTIMÉES	VALEURS BILANTIELLES	VALEUR ESTIMÉES
Immobilisations locatives :				
Droits réels				
Amortissements droits réels				
Concessions				
Amortissements concessions				
Constructions sur sol d'autrui				
Amortissements de constructions sur sol d'autrui				
Terrains et constructions locatives	284 491 017 €	284 528 762 €	162 268 752 €	159 698 620 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
Provisions liées aux placements immobiliers :				
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations locatives				
Gros entretiens				
Provisions pour risques et charges				
Titres financiers contrôlés :				
Immobilisations financières contrôlées				
Dépréciation exceptionnelle des immobilisations financières contrôlées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL I - PLACEMENTS IMMOBILIERS	284 491 017 €	284 528 762 €	162 268 752 €	159 698 620 €

II - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES
Immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des immobilisations financières non contrôlées				
Avances en CC. et créances rattachées des immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des avances en compte courant et créances rattachées				
TOTAL II - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	- €	- €	- €	- €

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

	ANNÉE N		ANNÉE N-1	
III - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES
Actifs immobilisés				
Associés capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières autres que titre de participation				
Dépréciation des immobilisations financières autres que titre de participation				
Créances :				
Locataires et comptes rattachés	601 001 €	601 001 €	262 483 €	262 483 €
Autres créances	9 758 798 €	9 758 798 €	2 740 382 €	2 740 382 €
Provision pour dépréciation des créances				
Valeurs de placement et disponibilités :				
VMP	- €	- €	- €	- €
Fonds de remboursement				
Autres disponibilités	3 484 871 €	3 484 871 €	4 032 799 €	4 032 799 €
TOTAL III - ACTIFS D'EXPLOITATION	13 844 670 €	13 844 670 €	7 035 664 €	7 035 664 €
IV - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES
Provisions pour risques et charges	18 000 €	18 000 €	14 000 €	14 000 €
Dettes :				
Dettes financières				
Concours bancaire courant	815 €	815 €	811 €	811 €
Emprunts et dettes financières diverses	11 666 623 €	11 666 623 €	711 145 €	711 145 €
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	75 457 155 €	75 457 155 €	35 529 329 €	35 529 329 €
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	742 612 €	742 612 €	1 065 796 €	1 065 796 €
Locataires et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	- €	- €	- €	- €
Autres dettes diverses	431 450 €	431 450 €	290 359 €	290 359 €
TOTAL IV - PASSIFS D'EXPLOITATION	88 316 655 €	88 316 655 €	37 611 441 €	37 611 441 €
V - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES
Charges constatées d'avance	1 247 907 €	1 247 907 €	651 502 €	651 502 €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
TOTAL V - COMPTES DE RÉGULARISATION	1 247 907 €	1 247 907 €	651 502 €	651 502 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES COMPTABLES	211 266 939 €		132 344 477 €	
VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE		211 304 683 €		129 774 345 €

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

▽ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

	SITUATION D'OUVERTURE	AFFECTATION RÉSULTAT N-I	AUTRES MOUVEMENTS	SITUATION DE CLÔTURE
Capital	III 229 600 €	- €	64 764 000 €	175 993 600 €
Capital souscrit	III 229 600 €		64 764 000 €	175 993 600 €
Primes d'émission ou de fusion	19 646 768 €	- €	13 049 946 €	32 696 714 €
Primes d'émission ou de fusion	35 718 654 €		24 851 110 €	60 569 764 €
Primes d'émission en cours de souscription	51 124 €		- 2 131 794 €	2 080 670 €
Prélèvement sur prime d'émission/fusion	- 16 123 010 €		- 9 669 370 €	- 25 792 379 €
Écarts de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Écarts sur dépréciation des immeubles actifs				
Fonds de remboursement prélevé sur le résultat distribuable				
Plus ou moins-values réalisées sur cession d'immeubles et de titres financiers contrôlés				
Réserves				
Report à nouveau	2 571 €	90 583 €		93 153 €
Résultat de l'exercice	3 858 371 €	- 3 858 371 €	8 280 886 €	8 280 886 €
Acompte sur distribution	- 2 392 832 €	3 767 788 €	- 7 172 370 €	- 5 797 414 €
TOTAL GÉNÉRAL	132 344 477 €	€	78 922 462 €	211 266 939 €

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
I - PRODUITS IMMOBILIERS		
Loyers	14 158 855 €	6 608 947 €
Charges facturées		
Produits des participations contrôlées		
Produits annexes	4 774 €	2 147 €
Reprises de provisions		
Transferts de charges immobilières		
TOTAL I - PRODUITS IMMOBILIERS	14 163 629 €	6 611 094 €
I - CHARGES IMMOBILIÈRES		
Charges ayant leur contrepartie en produit		
Travaux de gros entretiens		
Charges d'entretien du patrimoine locatif	1 195 408 €	646 837 €
Dotations aux provisions pour gros entretiens	4 000 €	4 000 €
Dotations aux amortissements et provisions des placements immobiliers	18 454 €	- €
Autres charges immobilières	1 024 812 €	424 764 €
Dépréciation des titres de participation contrôlés	220 000 €	144 934 €
Impôts, taxes et versements assimilés	2 001 011 €	950 450 €
TOTAL II - CHARGES IMMOBILIÈRES	4 463 684 €	2 170 985 €
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	9 699 945 €	4 440 110 €
I - PRODUITS D'EXPLOITATION		
Reprises d'amortissements d'exploitation		
Reprises de provisions d'exploitation	3 002 €	10 134 €
Transfert de charges d'exploitation		
Reprises de provisions pour créances douteuses		
Autres produits d'exploitation	0 €	7 €
TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATION	3 002 €	10 141 €
II - CHARGES D'EXPLOITATION		
Commission de la Société de Gestion	- €	155 256 €
Charges d'exploitation de la Société	570 219 €	389 167 €
Diverses charges d'exploitation	51 719 €	15 798 €
Dotations aux amortissements d'exploitation		
Dotations aux provisions d'exploitation		
Dépréciation des créances douteuses		
TOTAL II - CHARGES D'EXPLOITATION	- 621 938 €	560 222 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AUTRE QUE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	- 618 936 €	- 550 081 €

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

I - PRODUITS FINANCIERS		
Dividende de participations non contrôlées		
Produit d'intérêts des comptes courants		
Autres produits financiers	- €	29 217 €
Reprises de provision sur charges financières		
TOTAL I - PRODUITS FINANCIERS	- €	29 217 €

II - CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts d'emprunts	800 114 €	229 471 €
Charges d'intérêts des comptes courants		
Autres charges financières		
Dépréciations		
TOTAL II - CHARGES FINANCIÈRES	800 114 €	229 471 €
RÉSULTAT FINANCIER	- 800 114 €	- 200 254 €

I - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	- €	13 339 €
Reprises de provisions exceptionnelles	- €	- €
TOTAL I - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	13 339 €

II - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	- €	- €
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	- €	- €
TOTAL II - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- €	13 339 €
RÉSULTAT NET	8 280 896 €	3 703 114 €

▾ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Vous vous apprêtez à prendre connaissance des annexes comptables de votre SCPI. Nous vous présentons avant cela les règles générales d'évaluation retenues pour l'élaboration de ces annexes. Les annexes ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels établis conformément :

▴ Aux conventions générales comptables, notamment dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

▴ Au règlement 2016-03 du 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier, entré en vigueur au 1er janvier 2017 et qui remplacera les précédentes dispositions comptables. Les principales modifications apportées au règlement antérieur portent sur :

▴ La disparition de la Provision pour Grosses Réparations (PGR) et la nécessité de constituer une provision pour gros entretiens, sur des bases différentes de celles relatives à la PGR

▲ La précision de certains traitements comptables relatifs aux actifs immobiliers détenus directement ou indirectement

Dérogations

▲ Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : néant.

▲ Aux hypothèses de base sur lesquelles sont fondés les comptes annuels : néant.

▲ À la méthode du coût historique dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine : néant.

Prévisions apportées sur les méthodes d'évaluation

Règles générales d'établissement des comptes

Selon les dispositions qui résultent du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-06 du 23 juin 1999 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000, les comptes annuels présentés dans ce rapport comprennent :

▲ un bilan et une estimation des différents actifs (état du patrimoine), le tout regroupé dans l'état du patrimoine complété par un tableau d'analyse de la variation des capitaux propres,

▲ un compte de résultat,

▲ une annexe, qui détaille certains postes significatifs des comptes annuels.

Principales règles d'évaluation Immobilisations locatives

Les immeubles locatifs sont inscrits dans la colonne « valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine pour leur coût d'acquisition augmenté, s'il y a lieu, des dépenses jugées comme étant de nature à augmenter la valeur locative des biens. Ces dépenses ne subissent pas d'amortissement, conformément à la réglementation propre aux SCPI. Le plan comptable préconise, lorsque la valeur du terrain ne peut être distinguée de la construction, de regrouper la comptabilisation de ces deux éléments. C'est la méthode retenue par la société, qui achète des immeubles existants.

Valeurs vénale des immeubles locatifs

Selon les dispositions comptables applicables aux SCPI, la colonne « Valeurs estimées » de l'état du patrimoine présente la valeur vénale des immeubles locatifs ainsi que la valeur nette des autres actifs de la société : le total de cette colonne correspond à la valeur de réalisation définie aux articles L.214-I09 et R.214-I57-I du Code monétaire et financier. Depuis l'entrée en

vigueur de la réglementation AIFM une procédure d'évaluation indépendante du patrimoine immobilier a été mise en place.

Ainsi l'expert externe en évaluation est en charge de l'expertise de ce patrimoine. Les valeurs d'expertise sont mises en concurrence par l'évaluateur indépendant de la gestion de Kyaneos AM. Ainsi, la valeur vénale des immeubles locatifs résulte d'une expertise réalisée par M. Gouttenoire (cabinet Adéquation) en qualité d'expert externe en évaluation et d'une contre-expertise de l'évaluateur indépendant de la gestion, menée par un collaborateur de Kyaneos Asset Management. Chaque immeuble doit faire l'objet d'une expertise tous les cinq ans, elle est actualisée par l'expert immobilier chaque année sans visite systématique de l'immeuble. Les expertises et actualisations sont établies dans le respect des règles stipulées par la charte professionnelle des experts immobiliers et conformément à la recommandation commune de l'AMF et du Conseil National de la Comptabilité d'octobre 1995. L'expert détermine la valeur d'un immeuble locatif en mettant en œuvre deux méthodes :

▲ La méthode par comparaison directe de la valeur par référence à des transactions récentes comparables.

▲ La méthode par capitalisation du revenu brut qui consiste à lui appliquer un taux de capitalisation conduisant à une valeur hors droit et hors frais.

Au 31 décembre 2022, la valeur d'expertise du patrimoine immobilier détenue en direct par KYANEOS PIERRE est de **284 528 762 €**

Valeurs vénale des titres, parts, actions d'entités admises à l'actif des SCPI

Dans le cadre de la directive AIFM 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, et suite à la modification de l'article L.214-I15 du Code monétaire et financier, les SCPI sont dorénavant autorisées à détenir dans leur patrimoine, des parts de sociétés de personnes non admises sur un marché mentionné aux articles L.421-4, L.422-I et L.423-I du Code monétaire et financier sous réserve de certaines conditions. À ces fins, et dans le respect de la recommandation n°2015-01 du 7 janvier 2015 de l'autorité des normes comptables, les placements immobiliers et titres de sociétés de personnes, parts et actions d'entités dont la SCPI a le contrôle sont repris dans la colonne « valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine. L'actif net comptable réévalué des parts de sociétés a été repris dans la colonne « valeurs estimées » de l'état du patrimoine.

Au 31 décembre 2022, la SCPI KYANEOS PIERRE n'a aucun titre, part ou action d'entité admise à l'actif des SCPI.

Changement de présentation

Les titres de participations suivent dorénavant le même traitement comptable que les placements immobiliers. Les revenus issus de ces derniers sont inscrits au compte de résultat en revenus immobiliers et non plus dans les produits financiers. Les titres de participations non contrôlées suivent eux les principes généraux du PCG et restent à l'actif du bilan en immobilisations financières. Leurs revenus s'inscrivent en produits financiers au compte de résultat.

Entretien des immeubles

La loi du 31 décembre 1993 dispense les SCPI d'amortir leurs immobilisations. Toutefois, ces dernières dotent chaque année une provision pour gros entretiens. Les provisions pour gros entretiens sont destinées à faire face à des travaux dont la réalisation est rendue nécessaire pour le maintien des immeubles dans un état conforme à leur destination.

Changement de méthode

À compter du 1er janvier 2017, et selon l'article I4I-22 du règlement ANC n°2016-03 : « Les sociétés civiles de placement immobilier comptabilisent des provisions pour gros entretiens pour chaque immeuble faisant l'objet de programmes pluriannuels d'entretien. Le plan prévisionnel pluriannuel d'entretien est établi dès la première année d'acquisition de l'immeuble, et a pour objet de prévoir les dépenses de gros entretiens, qui permettront le maintien en état de l'immeuble ainsi que la répartition de sa prise en charge sur plusieurs exercices. » L'article I4I-23 du règlement ANC n°2016-03 précise : « La provision correspond à l'évaluation immeuble par immeuble des dépenses futures à l'horizon des cinq prochaines années. La provision est constatée à la clôture à hauteur de la quote-part des dépenses futures rapportée linéairement sur cinq ans à la durée restante à courir entre la date de la clôture et la date prévisionnelle de réalisation ».

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES	VALEURS BILANTIELLES	VALEURS ESTIMÉES
Droits réels				
Habitations (>80% des revenus)	284 491 017 €	284 528 762 €	162 268 752 €	159 698 620 €
Total	284 491 017 €	284 528 762 €	162 268 752 €	159 698 620 €
Terrains et constructions locatives				
Total	- €	- €	- €	- €
Immobilisations en cours				
Total	- €	- €	- €	- €
Participations contrôlées				
Titres de participation	- €	- €	- €	- €
Avances en compte courant et créances rattachées à des participations contrôlées				
Total	- €	- €	- €	- €
TOTAL	284 491 017 €	284 528 762 €	162 268 752 €	159 698 620 €

DÉTAIL DES ACTIFS IMMOBILIERS

VENTILATION PAR NATURE - VALEUR BRUTE	EXERCICE N-1	ACQUISITIONS	CESSIONS	EXERCICE N
Terrains nus				
Terrains et constructions	162 268 752 €	121 903 374 €		284 172 126 €
Constructions sur sol d'autrui				
Immobilisations en cours de construction				
Autres				
TOTAL	162 268 752 €	121 903 374 €	- €	284 172 126 €

▾ VARIATION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIENS

	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
	MONTANT PROVISION N-1	ACHAT D'IMMEUBLE	PATRIMOINE EXISTANT AU 01/01	VENTE D'IMMEUBLE	PATRIMOINE EXISTANT AU 01/01	MONTANT PROVISION N
Dépenses prév. N+1						
Dépenses prév. N+2						
Dépenses prév. N+3						
Dépenses prév. N+4						
Dépenses prév. N+5						
TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €

▾ ACTIFS D'EXPLOITATION

DÉCOMPOSITION DES POSTES DU BILAN	EXERCICE N
Créances locataires	601 001 €
Créances douteuses	400 000 €
Dépréciation des créances locataires	- 400 000 €
TOTAL	601 001 €

DÉCOMPOSITION DES POSTES DU BILAN	EXERCICE N
Autres créances	9 758 798 €
Intérêts ou dividendes à recevoir	
État et autres collectivités	
Syndics	
Autres débiteurs	
Charges constatées d'avance	1 247 907 €
TOTAL	11 006 705 €

▾ PASSIF D'EXPLOITATION

DÉCOMPOSITION DES POSTES DU BILAN	EXERCICE N
Emprunts	75 457 155 €
Concours bancaires courants	815 €
Total de dettes envers les établissements de crédit	75 457 970 €
Total des dépôts de garantie reçus	11 666 623 €
Locataires débiteurs	
Fournisseurs et comptes rattachés	742 612 €
État et autres collectivités	260 544 €
Autres créditeurs	170 906 €
Produits constatés d'avance	- €
TOTAL DES AUTRES DETTES	88 298 655 €

EMPRUNTS

DÉCOMPOSITION DES POSTES DU BILAN	JUSQU'À 1 AN	1-5 ANS	>5 ANS	TOTAL
Emprunts à taux fixe	785 000 €	25 149 102 €	49 523 053 €	75 457 155 €
Emprunts amortissables	- €	6 561 636 €	23 604 915 €	30 166 550 €
Emprunts "In Fine"	785 000 €	18 587 466 €	25 918 139 €	45 290 605 €
Emprunts à taux variables	- €	- €	- €	- €
Emprunts amortissables				- €
Emprunts "In Fine"				- €
TOTAL	785 000 €	25 149 102 €	49 523 053 €	75 457 155 €

RÉSULTAT ET DISTRIBUTION

RÉSULTAT ET DISTRIBUTION	
Prix de souscription	1 080 €
Résultat	8 280 886 €
Dividende versé au titre de l'année (par part en pleine jouissance)	58,00 €
Taux de distribution sur valeur de marché	5,37%
Report à nouveau cumulé par part en capital	0,14 €

CHIFFRES SIGNIFICATIFS

COMPTE DE RÉSULTAT	
Produits de la SCPI	14 166 632 €
dont loyers	14 158 855 €
Total des charges	5 885 746 €
Résultat	8 280 886 €
Dividende	8 261 463 €
ÉTAT DU PATRIMOINE ET TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES	
Capital social	175 993 600 €
Total des capitaux propres	211 266 939 €
Immobilisations locatives	284 491 017 €
Titres, parts et actions des entités contrôlées	
AUTRES INFORMATIONS	
Bénéfices	8 280 886 €
Dividende	8 261 463 €
PATRIMOINE	
Valeur vénale / expertise hors droits	284 528 762 €
Valeur comptable	211 266 939 €
Valeur de réalisation	211 304 683 €
Valeur de reconstitution	254 663 461 €

VALORISATION DE LA SCPI

VALEURS DES PARTS	2022	2021	2020	2019	2018
Valeur immobilisée des acquisitions	284 491 017 €	162 268 752 €	56 145 968 €	16 114 614 €	1 740 549 €
Participations financières	- €	- €	- €	- €	- €
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur comptable	- 73 224 078 €	- 29 924 274 €	- 4 592 793 €	811 290 €	- 41 226 €
Valeur comptable	211 266 939 €	132 344 477 €	51 553 175 €	16 925 904 €	1 699 323 €
VALEUR COMPTABLE RAMENÉE À UNE PART	960.34 €	951.87 €	934.15 €	913.93 €	901.50 €
Valeur vénale des actifs immobiliers	284 528 762 €	159 698 620 €	56 384 113 €	16 490 375 €	1 701 350 €
Valeur de réalisation	211 304 683 €	129 774 345 €	51 791 320 €	17 301 665 €	1 660 124 €
VALEUR DE RÉALISATION RAMENÉE À UNE PART	960.51 €	933.38 €	938.47 €	934.22 €	880.70 €
Valeur de reconstitution	254 663 461 €	156 214 260 €	62 717 087 €	20 762 183 €	2 012 503 €
VALEUR DE RECONSTITUTION RAMENÉE À UNE PART	1 157.60 €	1 123.54 €	1 136.45 €	1 121.07 €	1 067.64 €
Valeur de retrait d'une part	961.20 €	961.2 €	943.4 €	925.6 €	890 €

EMPLOI DES FONDS

EMPLOI DES FONDS	TOTAL AU 31/12/2021	DURANT L'ANNÉE 2022	TOTAL AU 31/12/2022
Fonds collectés	147 207 620 €	87 903 360 €	235 110 980 €
Plus ou moins values sur cession d'immeubles			
Retrait associés	208 242 €	420 044 €	628 287 €
Achats d'immeubles	151 132 826 €	102 038 907 €	253 171 733 €
Frais d'acquisition	10 213 801 €	7 356 817 €	17 570 618 €
Travaux immobilisés	11 135 926 €	19 864 467 €	31 000 393 €
Commission de souscription	16 118 790 €	9 669 370 €	25 788 160 €
Report à nouveau	2 571 €	90 582 €	93 153 €
Frais de constitution			
Frais de caution			
Emprunts capital perçu	36 476 888 €	41 688 000 €	78 164 888 €
Emprunts capital remboursé	947 559 €		2 707 733 €
Emprunts capital restant dû	35 529 329 €		75 457 155 €
Sommes restant à investir	- 6 075 567 €	- 9 848 827 €	- 17 684 208 €

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE



^ #436 - 33 avenue de la République
45300 Pithiviers

04

Rapport du Commissaire aux Comptes



▼ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société civile de placement immobilier KYANEOS PIERRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) KYANEOS PIERRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qui sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Comme précisé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe, les placements immobiliers, présentés dans la colonne « valeur estimée » de l'état

du patrimoine, sont évalués à leurs valeurs actuelles. Ces valeurs actuelles sont arrêtées par la société de gestion sur la base d'une évaluation, réalisée par l'expert immobilier indépendant, des actifs immobiliers détenus directement (et/ou indirectement) par la société civile de placement immobilier. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des procédures mises en oeuvre par la société de gestion et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées par l'expert immobilier indépendant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français et applicable aux SCPI ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de la SCPI KYANEOS PIERRE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SCPI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Les valeurs vénale des immeubles, présentées dans ces comptes, ont été déterminées par la société Adéquation Expertise, expert indépendant nommé par votre Assemblée générale.

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-I du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SCPI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

▴ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

▴ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :

▴ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels :

▴ nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SCPI KYANEOS PIERRE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier :

▴ nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 avril 2023
Le Commissaire aux Comptes
Kévin BROSSOLETTE



EDITO	RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION	LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PROJET DE RÉSOLUTIONS	POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET DE CONTRÔLE INTERNE
-------	----------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	-----------------------	--

▽ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ÉTABLI À L'OCCASION DE LA DISTRIBUTION ENVISAGÉE D'ACOMPTES SUR DIVIDENDES



^ #363 - 13 et 15 rue de Thiard
71100 Chalon-sur-Saône

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SCPI KYANEOS PIERRE et en application des dispositions de l'article L.224-103 du code monétaire et financier, nous avons établi le présent rapport relatif à la distribution d'acomptes sur dividendes envisagée pour un montant de 2.464.032 euros, tel qu'il nous a été communiqué par la direction de la société de gestion de portefeuille.

Il vous appartient en votre qualité de société de gestion de portefeuille, de décider la répartition d'acomptes sur dividendes, ainsi que d'en fixer le montant et la date, sur la base d'un bilan faisant apparaître, après prise en compte du report à nouveau un bénéfice distribuable au moins égale au montant des acomptes envisagés.

Le bilan au 31/12/2022, joint au présent rapport, a été établi sous la responsabilité de la société de gestion de portefeuille Kyaneos Asset Management. Il nous appartient de certifier si le bénéfice distribuable est au moins supérieur au montant des acomptes envisagés.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nos travaux ont consisté à apprécier le niveau du bénéfice distribuable au regard du montant des acomptes dont la distribution est envisagée.

Nous certifions que le bénéfice distribuable ressortant du bilan au 31/12/2022 est au moins supérieur au montant des acomptes dont la distribution est envisagée.

Paris, le 14 avril 2023
Le commissaire aux comptes
Kévin BROSOLETTTE

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

▾ RAPPORT SPÉCIAL DU CAC SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société KYANEOS PIERRE.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.214-I06 du code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 214-I06 du code monétaire et financier, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Avec la société KYANEOS ASSET MANAGEMENT et conformément à l'article 17 des statuts :

Votre société verse à la Société de Gestion KYANEOS ASSET MANAGEMENT les rémunérations suivantes :

▴ Une commission de souscription fixée au maximum à 10.5% HT (soit 11% TTI au taux de TVA en vigueur à la date des présents) du prix de souscription prime d'émission incluse de chaque souscription. Elle a pour objet de rémunérer la prospection et la collecte de capitaux, de préparation et d'exécution des programmes d'investissement et d'assurer le remboursement de tous frais exposés pour les études, recherches, et démarches en vue de la constitution et de l'extension du patrimoine.

Cette commission de souscription est destinée :

- à hauteur de 8% TTI (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-I°-e du Code Général des Impôts), à couvrir les frais de collecte des capitaux,
- à hauteur de 2.5% HT (soit 3.0% TTC aux taux de TVA en vigueur des présents), à couvrir les frais de recherche d'investissements des capitaux, de préparation et de réalisation des augmentations de capital.

A ce titre, votre société a comptabilisé pour l'exercice 2022, une commission de souscription de 9.669.370 € montant prélevé sur la prime d'émission.

▴ une commission de gestion afin d'assurer l'administration de la SCPI, la tenue du registre des associés et leur information régulière, la préparation, la convocation de toutes les réunions et assemblées, ainsi que la distribution des revenus, comme suit :

- 6.67% HT (soit 8.0% TTC au taux en vigueur au jour de la présente note) d'une part des produits locatifs hors taxes encaissés par la SCPI et des produits financiers nets et d'autre part des produits locatifs hors taxes encaissés par les sociétés dans lesquelles la SCPI détient une participation et de leurs produits financiers nets, au prorata de la participation de la SCPI dans le capital de ces sociétés, les dividendes payés par ces dernières étant exclus de la base de calcul lorsque ces dernières les décaissent au profit de la SCPI.

A ce titre, votre société n'a comptabilisé aucun montant pour l'exercice 2022.

▴ Commission de cession de parts

En cas de cession de parts, la Société de Gestion percevra l'une des rémunérations suivantes :

- Pour toutes cessions/transferts de parts sans intervention de la Société de Gestion ou pour toutes transmissions de parts à titre gratuit (donation/succession/divorce) : il est dû à la Société de Gestion, par cessionnaire, donataire ou par bénéficiaire, un droit fixe forfaitaire de 100€ HT (soit 120€ TTC au taux de TVA en vigueur). Ces frais de cession de parts sont à la charge des acquéreurs, donateurs ou des ayant droits, quel que soit le nombre de parts cédées.

Pour toutes cessions réalisées par confrontation des ordres d'achat et de vente sur le marché secondaire : il est dû par le vendeur à Société de Gestion, une commission de cession calculée au taux de 5% HT (soit 6% TTC selon le taux de TVA en vigueur à la date de la présente note) sur le prix total, hors droits d'enregistrement, payé par l'acquéreur. Cette rémunération est destinée à organiser le marché secondaire des parts. L'acquéreur supportera par ailleurs le paiement des droits d'enregistrement au taux en vigueur, calculés sur le prix de cession des parts au taux en vigueur au moment de la cession. Un droit d'enregistrement de 5% (taux actuellement en vigueur) du montant de la transaction (article 726 du Code Général des Impôts) est applicable à la charge du cessionnaire. Ce droit est inclus dans le prix payé par l'acquéreur.

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

A ce titre, votre société n'a comptabilisé aucun montant pour l'exercice 2022.

▲ Commission d'acquisition et de cession d'actifs immobiliers

La Société de Gestion recevra à titre de rémunération de sa mission dans le cadre des acquisitions ou cessions d'actifs immobiliers, une commission maximum de 2,5% HT (3,0% TTC du taux de TVA en vigueur) :

- du prix d'acquisition ou de cession (hors taxes, hors droits, hors frais) de l'actif immobilier acquis (y compris en l'état futur d'achèvement) ou cédé, directement ou indirectement par la SCPI ;
- ou de la valeur conventionnelle (hors taxes, hors droits, hors frais) retenue pour le calcul du prix d'acquisition ou de cession des droits sociaux des sociétés qui détiennent lesdits actifs immobiliers, au prorata de la participation dans lesdites sociétés acquises ou cédées par la SCPI. Cette commission est prélevée sur la quote-part de la prime d'émission destinée à couvrir les frais d'acquisition.

A ce titre, votre société n'a comptabilisé aucun montant pour l'exercice 2022.

▲ Commission de suivi et de pilotage de la réalisation de travaux

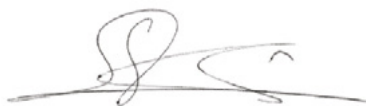
La Société de Gestion recevra à titre de rémunération de sa mission de suivi et de pilotage des travaux, une commission de suivi et de pilotage de la réalisation des travaux sur le patrimoine immobilier égale à 2% HT maximum (à titre indicatif, 2,4%TTC au taux de TVA en vigueur) du montant des travaux immobilisés HT effectivement réalisés. Cette rémunération est ramenée au prorata de la détention dans la filiale de la SCPI si les travaux sont réalisés par une filiale. La commission n'est pas due lors d'acquisitions en état futur d'achèvement. La commission sera prélevée au fur et à mesure de la comptabilisation de ces travaux.

A ce titre, votre société n'a comptabilisé aucun montant pour l'exercice 2022.

Paris, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Kévin BROSSOLETTE




^ #292 - 29 rue du Bourgneuf 71370 Ouroux-sur-Saône

▼ RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice de la SCPI Kyaneos Pierre clos au 31 décembre 2022.

Votre Conseil de Surveillance a reçu les états financiers de la SCPI, et les informations nécessaires à la réalisation de sa mission de contrôle et de suivi. Votre Conseil de Surveillance, composé depuis le 08/07/2021 de 8 membres élus pour une période de 3 années, s'est réuni à quatre reprises pour juger avec attention, la situation du patrimoine, la situation locative et le marché des parts de la SCPI. Le cinquième exercice de la SCPI Kyaneos Pierre a débuté le 01/01/2022, et s'est clôturé le 31/12/2022.

La société de gestion s'est structurée pour gérer son développement. Elle a recruté pour suivre les chantiers, augmenter le taux d'occupation et internaliser la gestion locative. La conjoncture continue d'être exigeante entre durcissement de la réglementation énergétique et inflation. La SCPI atteint une taille qui offre une diversification du risque locatif, avec 3290 lots répartis sur 37 départements. Kyaneos Pierre se donne les moyens de consolider son positionnement original à la confluence de l'impact environnemental, social et du rendement financier. Je vous encourage à lire l'intégralité du rapport annuel pour mesurer la contribution de votre SCPI au recul du mal logement en France.

Concernant le marché des parts

En 2022, nous constatons à nouveau une très forte accélération de la collecte avec 80 950 parts nouvellement créées. Pour rappel, le nombre de parts à fin 2021 était de 139 042. En 2021, 60 parts ont été remboursées au prix de retrait. Le marché secondaire n'a pas été sollicité. Aucune part n'était en attente de retrait au 31/12/2022.

Concernant les acquisitions

Au cours de cet exercice, la SCPI a acquis 170 nouveaux immeubles. Les actifs détenus par votre SCPI au 31/12/2022 présentent une valeur comptable de 211 266 939 € (hors droits, travaux inclus). Votre Conseil de Surveillance prend acte de l'expertise du patrimoine immobilier, réalisée par l'expert externe en

évaluation Adéquation Expertise, qui fait état d'une valeur vénale hors droits de 284 528 762 € au 31 décembre 2022.

Concernant les acomptes sur dividendes versés

Le résultat distribuable de la SCPI s'élève à 58,11 euros par part au 31 décembre 2022. Kyaneos Asset Management propose à l'assemblée générale annuelle des associés de distribuer 58 euros par part en pleine jouissance au titre de l'exercice.

Concernant les frais et commissions prélevés par la Société de Gestion

Le montant des honoraires perçus par la Société de Gestion s'élève à :

▲ 16 118 790 € sur l'exercice, au titre de la commission de souscription

▲ 0 € sur l'exercice, au titre de la commission de gestion. Pour compenser les retards de chantiers qui ont pénalisé le rendement, Kyaneos AM n'a pas facturé d'honoraires de gestion en 2022.

Concernant les valeurs de part

Votre Conseil prend acte des valeurs comptables (960,34 €/part), de réalisation (961,96€/part) et de reconstitution (1 159,05€/part). Ces valeurs, servant de référence à la détermination des prix, ont conduit la société de gestion à maintenir pour l'exercice 2022, le prix de souscription à 1 080€ (à compter du 1er juillet 2021) et le prix de retrait à 961,20€ (à compter du 1er juillet 2021).

Votre Conseil de Surveillance vous invite à adopter l'ensemble des résolutions qui vous seront présentées. Pour conclure, nous remercions les équipes de Kyaneos AM pour avoir facilité l'accomplissement de notre mission dans le cadre de nos échanges.

Fait à Paris, le 15/04/2023,

SAS AXYLIA, Président du Conseil de Surveillance,
représentée par Monsieur Vincent Auriac



EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE



^ #158 - 95 place de la République
45220 Château-Renard

05

Projet de résolutions



▾ RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Les associés de la SCPI Kyaneos Pierre sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de

KYANEOS ASSET MANAGEMENT – 1578 Avenue de la 2^{ème} Division Blindée, 30133 Les Angles :

▲ sur première convocation, le mardi 16 mai à 14 heures.
▲ sur seconde convocation, dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint sur première convocation, le mardi 23 mai à 14 heures.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution - Approbation des comptes et quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des rapports présentés par la société de gestion et le Conseil de Surveillance, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes, propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été soumis, qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de 8 280 886 € ; et propose de donner Quitus à Kyaneos Asset Management pour sa gestion en 2022.

Deuxième résolution - Approbation des conventions

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établis en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, propose de prendre acte des conventions conclues entre la SCPI et la Société de Gestion, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article 14 des statuts.

Troisième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire propose de décider l'affectation de résultat suivante :

Le résultat distribuable de l'exercice 2022, soit 8 280 886 €

▲ En affectation aux dividendes, correspondant aux acomptes déjà versés soit 8 261 463 €

▲ En affectation au report à nouveau 19 423 €

Quatrième résolution - Approbation de la valeur comptable

L'Assemblée Générale Ordinaire propose d'approuver la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2022, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 960,34 € par part.

Cinquième résolution - Approbation de la valeur de réalisation

L'Assemblée Générale Ordinaire propose d'approuver la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2022, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 960,51 € par part.

Sixième résolution - Approbation de la valeur de reconstitution

L'Assemblée Générale Ordinaire propose d'approuver la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2022, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 1 157,60 € par part.

Septième résolution - Approbation de l'Expert Externe en Evaluation

L'Assemblée Générale Ordinaire propose de nommer Expert Externe en Evaluation pour les cinq exercices à venir, soit de 2023 à 2027, Monsieur Laurent GOUTTENOIRE, expert associé au CABINET ADEQUATION EXPERTISES SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 535 406 664.

Huitième résolution - Approbation du gestionnaire locatif Kyaneos Gestion

L'Assemblée générale Ordinaire propose d'accepter qu'une partie ou la totalité de la gestion locative des immeubles soit confiée à la société Kyaneos Gestion qui est une société liée à Kyaneos Asset Management (société de gestion de la SCPI Kyaneos Pierre). Les honoraires seront en ligne avec les honoraires facturés par les autres prestataires, à savoir :

▲ Pour la gestion locative : 5%HT des loyers encaissés charges comprises.

▲ Pour la relocation (rédaction du bail et état des lieux) : le barème fixé par la loi Alur dans la limite d'un mois de loyer.

Neuvième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire propose de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi et les règlements.

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE



^ #290 - 30 route de Curtafond
01310 Confrançon

06

Politique de rémunération et de contrôle interne



Exercice clos le 31 décembre 2022

I. Politique de rémunération

Conformément à la Directive AIFM 2011/61/UE du 8 juin 2011 concernant les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (GFIA), la politique de rémunération de votre Société de Gestion intègre les exigences réglementaires applicables aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des FIA gérés.

Ces collaborateurs sont identifiés comme étant des preneurs de risques : membres du Directoire, gérants immobilier, responsables de département, collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle ou de gestion des risques. Au 31 décembre 2022, 5 collaborateurs sont identifiés comme preneurs de risques.

Par souci de transparence et étant donné la croissance de la société Kyaneos AM, nous avons décidé d'indiquer les salaires du mois de décembre et d'annualiser (i.e. multiplier par 12) pour que le résultat soit compréhensible de tous et reflète au mieux la réalité. Ainsi, en décembre 2022, sur les 35 collaborateurs de Kyaneos AM, 5 sont identifiés comme preneurs de risques et leur rémunération est égale à un total brut annuel de 340 000€ (23%). La rémunération des 30 non-preneurs de risque est égale à 1 160 000€ (77%).

A titre d'information, et par soucis de cohésion sociale et respect du travail de l'ensemble des collaborateurs de Kyaneos AM, le Président de la société a décidé de limiter l'évolution de sa rémunération afin qu'il ne puisse dépasser le double du collaborateur ayant la rémunération la plus basse, hors période d'essai. Concrètement, la rémunération du Président s'élève à 60 000€ brut annuel, donc aucun salarié ne pourra avoir une rémunération inférieure à 30 000€ brut annuel, prime incluses (cf. paragraphe ci-dessous), hors période d'essai.

2. Élément quantitatif de la rémunération perçue au titre de la performance financière 2022

Concernant les primes : tous les collaborateurs ont reçu une prime de 3 000€, y compris ceux dont les salaires dépassaient les seuils fixés pour la « Prime Macron ». Un membre de la direction, identifié comme preneur de risque, a également reçu une prime de 20 000€ brut. Les collaborateurs de Kyaneos AM ne sont pas directement intéressés aux plus-values des FIA qu'ils gèrent.

A titre d'information, et par soucis de cohésion sociale et respect du travail de l'ensemble des collaborateurs de Kyaneos AM, le Président de la société a décidé de limiter l'évolution de sa rémunération afin qu'il ne puisse dépasser le double du collaborateur ayant la rémunération la plus basse, hors période d'essai. Concrètement, la rémunération du Président s'élève

à 60 000€ brut annuel, donc aucun salarié ne pourra avoir une rémunération inférieure à 30 000€ brut annuel, prime incluses (cf. paragraphe ci-dessous), hors période d'essai.

3. Élément quantitatif de la rémunération perçue au titre de la performance extra-financière 2022

La stratégie d'investissement de la SCPI Kyaneos Pierre inclut des facteurs extra-financiers dans les critères de sélection des investissements. La société de gestion inclut dans les objectifs annuels des gérants concernés des critères d'évaluation relatifs aux critères environnementaux et sociaux. Ces critères peuvent porter sur les initiatives prises par les gérants pour améliorer l'impact environnemental et social de la SCPI Kyaneos Pierre. Lorsque des risques en matière de durabilité sont considérés comme significatifs et mesurables, ils peuvent également être pris en compte pour la détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable annuelle, pour les collaborateurs concernés.

Aucune prime liée à la performance extra-financière n'a été versée en 2022.

4. Procédure de contrôle interne

Dans le cadre des dispositions prévues par le Règlement Général de l'AMF, Kyaneos AM s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne et de conformité articulé autour des principes suivants :

- ▴ une couverture de l'ensemble des activités et des risques de la société.
- ▴ un programme d'activité et un cahier de procédure.
- ▴ un système d'information et les outils informatiques nécessaires à la gestion et au suivi des FIA gérées.
- ▴ une séparation effective des fonctions opérationnelles et de contrôle.
- ▴ un dispositif de contrôle et de suivi des risques.
- ▴ un suivi et contrôle des prestataires et délégataires. Ce dispositif de contrôle interne et de conformité repose sur :
 - ▴ un premier niveau de contrôle, réalisé par les opérationnels en charge des opérations. Il constitue le socle du dispositif de contrôle interne.
 - ▴ un second niveau de contrôle opéré par un prestataire spécialisé dans ce type de contrôle (24 jours par an), sous la supervision du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) qui s'assure du respect de la réglementation et des règles de déontologie applicables, de la conformité des opérations, de la mise en œuvre des procédures opérationnelles et de la réalisation, de la permanence et de la pertinence des contrôles de premier niveau.
 - ▴ Le RCCI de Kyaneos AM est également Président de Kyaneos AM et en charge du contrôle des risques.
 - ▴ un troisième niveau de contrôle (contrôle périodique), également externalisé à un prestataire spécialisé.

▾ POLITIQUE « ESG » - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022



CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE LA GOUVERNANCE

L'article 173 de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, impose aux sociétés de gestion de portefeuille de publier des informations concernant leur contribution aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur stratégie d'investissement. Kyaneos AM a décidé de respecter les obligations de cet article et en a informé l'Autorité des Marchés Financiers.

Kyaneos AM se concentre sur l'impact environnemental et social :

▴ Impact environnemental : les fonds gérés par Kyaneos AM ont deux méthodes d'évaluation distincte :

- Pour les SCPI Kyaneos Denormandie, un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est calculé avant et après travaux afin d'identifier les économies d'énergie et les réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

▴ Les SCPI Kyaneos Denormandie s'engagent à réduire la consommation d'énergie de 20% minimum pour les logements individuels et 30% pour les logements collectifs à l'issue des travaux de rénovation. Cet objectif porte sur 95% du montant collecté déduction faite des frais de commercialisation.

- Pour la SCPI Kyaneos Pierre et l'OPCI Kyaneos Résidentiel, 5 critères de travaux ayant un impact sur la consommation d'énergie et les émissions de GES ont été identifiés (Isolation des combles, isolation des murs périphériques, installation de pompe à chaleur ou énergie renouvelable, double vitrage, système de ventilation) : chaque critère rapporte 1 point, donnant ainsi une note sur 5 d'efficacité énergétique. Les travaux relatifs à ces cinq données sont communiqués chaque année dans le rapport annuel pour les immeubles détenus depuis plus de 12 mois par la SCPI Kyaneos Pierre. 12 mois étant la

période permettant de réaliser ces travaux de rénovation.

▴ La SCPI Kyaneos Pierre et l'OPCI Kyaneos Résidentiel s'engagent à ce que 80% des logements détenus aient une note d'efficacité énergétique supérieure ou égale à 3 sur 5 dans les 12 mois suivant l'acquisition de l'immeuble. Ces données sont communiquées dans le rapport annuel.

▴ Impact social : concerne uniquement la SCPI Kyaneos Pierre et l'OPCI Kyaneos Résidentiel :

- 5 critères d'amélioration de la qualité du logement ont été identifiés (basse tension, installation de meubles de cuisine, installation de meubles de salle de bain, travaux portant sur l'électricité et la plomberie) : chaque critère rapporte 1 point, donnant ainsi une note sur 5 de qualité du logement. Les travaux relatifs à ces cinq données sont communiqués chaque année dans le rapport annuel pour les immeubles détenus depuis plus de 12 mois par la SCPI Kyaneos Pierre. 12 mois étant la période nous permettant de réaliser ces travaux de rénovation.

▴ La SCPI Kyaneos Pierre et l'OPCI Kyaneos Résidentiel s'engagent à ce que 80% des logements détenus aient une note de qualité du logement supérieure ou égale à 3 sur 5 dans les 12 mois suivant l'acquisition de l'immeuble. Ces données sont communiquées dans le rapport annuel.

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

▽ POLITIQUE RELATIVE À L'INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ ET PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR ou Disclosure) comme des événements dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourrait avoir une incidence négative sur la valeur de l'investissement.

Conformément à l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088, vous pouvez retrouver sur kyaneosam.com les informations concernant nos politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement.

L'objectif de cette politique est de décrire de quelle manière les risques en matière de durabilité (événements extérieurs sur le rendement du produit) sont intégrés dans le processus de prise de décisions d'investissement de Kyaneos AM. Cette procédure porte également sur l'identification des éventuels préjudices qui pourraient découler des investissements réalisés par les fonds gérés par Kyaneos AM.

Le secteur de l'investissement immobilier est exposé à certains risques de durabilité liés au changement climatique et à l'altération de l'environnement.

Les risques en matière de durabilité peuvent avoir des effets sur la valeur du patrimoine et les revenus locatifs générés par les FIA gérés par Kyaneos AM.

Les risques de durabilité méritent d'être pris en considération au même titre que les risques financiers traditionnels afin d'obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements. Des plans d'actions seront mis en place selon les politiques d'investissement des FIA gérés par Kyaneos AM et cette politique sera revue annuellement.

Tous les fonds gérés par Kyaneos AM répondent aux critères de l'article 8 au sens de la classification du règlement disclosure.

Kyaneos AM a recensé deux risques environnementaux :

▴ Le premier, physique, pouvant affecter la qualité de ses bâtiments (risques naturels, mouvements de terrains, gonflements des sols...) et dont la probabilité d'occurrence est considérée comme faible au vu des diligences menées par la Société de Gestion : en effet, en amont de chaque acquisition, l'équipe juridique en collaboration avec l'équipe de gestion s'attache à ana-

lyser les éventuels PPRN (Plan de Prévision des risques naturels) sur la parcelle des immeubles concernés.

▴ Le deuxième, portant sur les risques liés à la santé et la sécurité dus à la présence potentielle de plomb et d'amiante. Pour ce second point, l'équipe juridique travaille avec les Maîtres d'œuvre de Kyaneos AM afin de s'assurer de la bonne prise en compte de ces problématiques en amont des travaux de rénovation, et ce, afin de protéger les artisans et les futurs locataires. Ainsi, la probabilité que ce risque ait un impact substantiel lors de la valorisation et/ou de la revente des biens est considérée comme faible.

En matière de risques sociaux et de gouvernance, Kyaneos AM a recensé deux risques également :

▴ Le risque de non-conformité réglementaire, et en particulier d'obtention du « permis de louer » sur les nombreuses villes ayant implémenté ce permis dans les dernières années. L'équipe de Maîtres d'œuvre de Kyaneos AM est régulièrement sensibilisée sur le sujet, et le principal prestataire de gestion locative a mis en place une organisation permettant de cibler les éléments permettant d'obtenir la confirmation, par le permis de louer, de la bonne conformité réglementaire des logements gérés. Ainsi, ce risque portant essentiellement sur une baisse des revenus locatifs, mais aussi, dans une moindre mesure, sur la valorisation de l'actif est considéré comme faible.

▴ Le risque de non-respect des obligations liées à la destination « sociale » d'un logement, en particulier sur les SCPI dites « fiscales » gérées par Kyaneos AM : Ce risque, bien qu'encadré par les prestataires en charge de la gestion locative est considéré comme modéré et pourrait avoir un impact sur l'obtention de l'avantage fiscal des porteurs de parts.

Incidences négatives en matière de durabilité

Kyaneos AM est inscrite dans une démarche visant à prendre en compte les Principales Incidences Négatives définies par le Secrétariat Général des Nations Unies qui visent à aider les investisseurs à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans la prise de décisions d'investissements, et adhère également aux objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment en faveur de l'accès à la santé, aux villes et communautés durables ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique et s'est fixée des objectifs sur les princi-

EDITO

RAPPORT DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION

LES COMPTES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PROJET
DE RÉSOLUTIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
ET DE CONTRÔLE INTERNE

pales incidences négatives de son activité de gestion d'actifs immobiliers.

Kyaneos AM a identifié des objectifs différents pour les fonds en fonction de leur typologie.

▲ Pour les SCPI Kyaneos Denormandie, dites fiscales :

- Objectif Environnemental (consommation d'énergie) : 95% du montant collecté diminué des frais de commercialisation sera investi dans des logements avec pour objectif de réduire de 30% leur consommation d'énergie finale à l'issue des travaux par rapport à l'année d'acquisition.
- Objectif Environnemental (émissions de gaz à effet de serre) : 95% du montant collecté diminué des frais de commercialisation sera investi dans des logements avec pour objectif de diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de 30% à l'issue des travaux par rapport à l'année d'acquisition.

Objectif de Gouvernance : sensibiliser les locataires aux gestes du quotidien pour réduire l'impact environnemental (consommation d'énergie, gestion des déchets etc...).

▲ Pour la SCPI Kyaneos Pierre et l'OPCI Kyaneos Résidentiel:

- Objectif Environnemental (consommation d'énergie) : dans les 12 mois suivant l'acquisition, réaliser des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements (isolation, installation de pompes à chaleur etc...).
- Objectif Environnemental (émissions de gaz à effet de serre) : Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre en améliorant la performance énergétique des logements.
- Objectif de Gouvernance : sensibiliser les locataires aux gestes du quotidien pour réduire l'impact environnemental (consommation d'énergie, gestion des déchets etc...).



^ #256 - Résidence du Gros Chêne 45460 Bordes

SOCIÉTÉ DE GESTION

Kyaneos Asset Management
SAS au capital de 276 500€
Siège social : 1578, Avenue de la 2^{ème} Division Blindée
Immeuble Grand Angles - 30133 Les Angles
834 610 313 RCS Nîmes
Agrément AMF : GPI8000002 du 22/02/18
Président : Monsieur Jérémie ROUZAUD
Directeur Général : Monsieur Guillaume PICOT

SCPI KYANEOS PIERRE

Siège social : 1578, Avenue de la 2^{ème} Division Blindée
Immeuble Grand Angles - 30133 Les Angles
839 154 614 RCS Nîmes
Agrément AMF : I8-08 du 25/05/2018
Représentée par la Société Kyaneos Asset Management

Conseil de Surveillance

Président : SAS AXYLIA, représentée par Monsieur Vincent Auriac
Membres : Messieurs François VINCENT-GENOD, Alain LAURENT,
Denis MILLARD, Jacques MOUZARD, SCI TOUITOUI représentée par
M. Francky LE BRIGAND, SCI BADEL IMMO représentée par M. Badis
ZAIANE, SCI LA SAULE BALANCE représentée par M. Philippe JOULIN.

Commissaire aux comptes

Titulaire : Monsieur Kévin Brossolette - 22 bis rue Laffitte - 75009 Paris
Suppléant : Cabinet Denjean & Associés - 19 rue de Presbourg - 75116
Paris

Dépositaire

Société Générale Securities Services - Perspective Défense - Bâtiment B
1-5 rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Expert externe en évaluation

Adéquation expertise, gérée par Monsieur Laurent Gouttenoire
31 rue Mazenod - 69003 Lyon



KYANEOSAM.COM



OÙ NOUS TROUVER ?

Kyaneos Asset Management
Immeuble Grand Angles
Avenue de la 2^{ème} Division Blindée
30133 Les Angles



COMMENT NOUS CONTACTER ?

04 86 34 80 73
contact@kyaneosAM.com

SCPI Kyaneos Pierre, SCPI de rendement à capital variable investie principalement dans de l'immobilier résidentiel, créée le 11/04/2018.
Visa AMF n°18-08 du 05/06/2018. Durée de la SCPI : 99 ans. Capital maximum statutaire : 182 400 000 € au au 01/01/2023 augmenté de 8M€
par mois jusqu'au 01/06/2023 pour un maximum de 291 200 000 €. Dépositaire: SGSS. Evalueur : Adéquation expertise.